

REVUE DE PRESSE

20 janvier 2021

JOURNAUX **PRESSE** **Radio** information
télé
MÉDIAS *Médias*
sociaux

Afin de se conformer à la Loi sur le droit d'auteur,
la FCSSQ détient une licence autorisant une
redistribution électronique restreinte de ce document.



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

PRODUIT PAR

influence

Bulletin des élèves: pas de décision finale avant février



DAPHNÉE DION-VIENS

Mardi, 19 janvier 2021 17:39

MISE À JOUR Mardi, 19 janvier 2021 17:39

Dans le réseau scolaire, le mystère plane toujours concernant la valeur qui sera accordée au premier bulletin. La pondération sera réduite, mais le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, veut attendre de voir les résultats qui seront disponibles au début février avant de prendre une décision finale.

Le 8 janvier, le ministre Roberge a annoncé que la valeur du premier bulletin – qui devait d'abord compter pour 50% de la note finale – sera revue à la baisse pour donner aux élèves en échec la chance de se reprendre d'ici juin.

Ce changement était réclamé par plusieurs dans le réseau scolaire.

M. Roberge avait alors indiqué qu'il lui restait «quelques consultations» à faire auprès des acteurs du réseau avant de pouvoir définir ce pourcentage. Le nombre de bulletins a été réduit à deux plutôt que trois cette année, en raison de la pandémie.

Au cabinet du ministre Roberge, on a précisé mardi que cette décision sera annoncée après le premier bulletin, qui doit être produit au plus tard le 8 février.

«Nous reviendrons sans tarder au réseau scolaire à la lumière des résultats du premier bulletin avec la pondération finale», a indiqué au *Journal* son attachée de presse, Geneviève Côté.

Dans le réseau scolaire, des profs pressent le ministre d'agir plus rapidement.

Dans une lettre ouverte publiée vendredi, l'enseignant au secondaire Luc Papineau affirme qu'il est «inconcevable que le ministre n'ait pas encore véritablement répondu à cette demande alors que la moitié de l'année scolaire est terminée».

«C'est au ministre d'agir et de donner un peu d'espoir à nos élèves qui savent qu'ils sont déjà en échec au premier bulletin avec la pondération actuelle, écrit M. Papineau. Sinon, son inaction créera un nombre important de décrocheurs.»

0 commentaires

Trier par Les plus anciens



Ajouter un commentaire...

Arriver à l'école avec le masque de la veille

La méthode de distribution varie d'une école à l'autre

Des élèves qui doivent arriver avec le masque porté la veille, d'autres qui reçoivent un paquet pour toute la semaine; la distribution des masques de procédure aux jeunes du secondaire varie grandement d'une école à l'autre.

DOMINIQUE SCALI
Le Journal de Montréal

« Ce sont les écoles qui font n'importe quoi, ou on leur a conseillé de faire n'importe quoi? » s'indigne une mère de l'ouest de Montréal.

Depuis lundi, les élèves du secondaire doivent porter un masque de procédure, considéré comme une meilleure protection que le couvre-visage artisanal. Chaque établissement doit fournir deux masques par jour.

Or, la logistique revient souvent aux directions. Les consignes peuvent donc varier.

A certains endroits, les élèves reçoivent un paquet de masques pour toute la semaine.

Ailleurs, la distribution se fait chaque jour, soit le matin ou le midi.

À d'autres endroits, on demande aux élèves de ne pas jeter le masque qu'ils ont porté dans l'après-midi afin qu'ils puissent le reporter lorsqu'ils prendront l'autobus

le lendemain en attendant d'en recevoir de nouveaux.

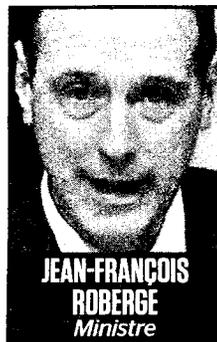
« Nous suggérons de conserver le masque de l'après-midi de manière sécuritaire après chaque journée, et ce, afin de le porter le lendemain matin, au moment de se rendre à l'école », indique-t-on dans une note envoyée aux parents d'une école de l'ouest de la métropole.

Les élèves doivent pourtant « porter un masque de procédure propre lorsqu'ils débutent leur journée », indique Annie Bourassa du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys. Elle précise que chaque direction d'école est responsable de la logistique.

MÊME DANS L'AUTOBUS

« On va laisser aux écoles de dire à quel moment précis changer de masque, mais l'idée c'est de couper la journée en deux », a expliqué le ministre de l'Éducation Jean-François Roberge sur les ondes de QUB Radio hier.

« Même dans l'autobus, en se rendant à l'école, on doit porter le masque de procédure. [...] Ça peut être celui tout neuf qu'on déballe chez soi le matin, ou celui reçu hier en fin de journée et qu'on a porté très peu de temps », a indiqué M. Roberge.



Écoles secondaires

Six semaines avant d'avoir des masques plus petits

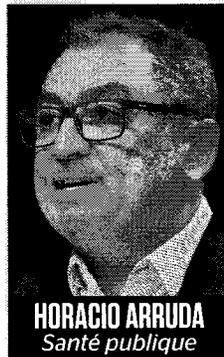
DAPHNÉE DION-VIENS
Le Journal de Québec

Les élèves du secondaire qui doivent utiliser des masques de procédure trop grands pour leur visage devront d'abord trouver le moyen de les ajuster par eux-mêmes, puisqu'il faut prévoir un délai de six semaines avant que Québec ne puisse corriger le tir.

C'est ce qu'ont indiqué en point de presse hier le premier ministre, François Legault, et le directeur national de santé publique, le Dr Horacio Arruda.

Ce dernier a confirmé que des

démarches sont en cours afin de pouvoir fournir des masques plus petits aux élèves du secondaire qui en ont besoin, comme le rapportait *Le Journal* hier.



HORACIO ARRUDA
Santé publique

Lors du retour en classe, des parents se sont inquiétés en constatant que les masques de procédure distribués dans les écoles secondaires, qui remplacent désormais les couvre-visage, sont trop grands pour le visage de certains jeunes.

« Actuellement, on regarde la question d'avoir éventuellement des masques plus petits pour les enfants », a affirmé le Dr Arruda.

« L'ajustement du masque est toujours un peu difficile selon le visage, c'est pour ça qu'il faut prendre différents types de moyens », a-t-il ajouté par la suite.

DÉLAI DE SIX SEMAINES

Il faudra toutefois patienter puisque le délai de livraison est de six semaines, a précisé le premier ministre Legault, qui invite d'ici là les élèves à faire des nœuds dans les cordons afin que leur masque soit mieux ajusté.

« C'est sûr que le masque peut ouvrir un petit peu sur les côtés et en bas, mais je ne pense pas que ce soit dramatique », a-t-il lancé.

Par ailleurs, des vidéos sur internet montrent comment il est possible d'ajuster un masque trop grand, et cette information sera transmise aux parents, a ajouté le Dr Arruda.





Masques jetables

Le ministre Roberge invite les écoles à faire appel aux entreprises de recyclage



PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

Les dépenses encourues « pour l'achat et le recyclage de ces masques » seront remboursées aux centres de services scolaires, affirme l'attachée de presse du ministre de l'Éducation Jean-François Roberge.

(Québec) Le processus de récupération des masques « bleus » au secondaire se met lentement en branle.

Publié le 19 janvier 2021 à 15h59

CAROLINE PLANTE
LA PRESSE CANADIENNE

Pas moins d'un demi-million de masques jetables sont utilisés chaque jour dans les écoles secondaires.

Mardi, après n'avoir donné aucun détail sur ce qu'il adviendrait de tous ces masques souillés, le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, a invité les écoles à faire

appel aux entreprises de recyclage.

Son attachée de presse a déclaré à La Presse Canadienne que les dépenses encourues « pour l'achat et le recyclage de ces masques » seront remboursées aux centres de services scolaires.

« Heureusement, nos jeunes sont bien sensibles aux enjeux environnementaux, a déclaré Geneviève Côté. Nous sommes confiants que ces masques ne devraient pas se retrouver [...] dans l'environnement.

« Des entreprises, dont plusieurs sont québécoises, [...] offrent la récupération et le traitement des masques jetables. Nous invitons bien entendu les écoles à se prévaloir de ces services. »

— Geneviève Côté, l'attachée de presse du ministre de l'Éducation Jean-François Roberge

Le 6 janvier dernier, le gouvernement Legault a annoncé qu'il changeait de stratégie et fournirait, à partir du 18 janvier, deux masques de procédure par jour aux élèves et aux enseignants du secondaire.

Le gouvernement est cependant resté complètement muet sur ce qu'il adviendrait des 85 millions de masques qui seront déployés dans les écoles d'ici la fin de l'année scolaire.

Selon le président de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), Nicolas Prévost, la récupération des masques aurait pu s'organiser bien avant la rentrée.

À ce jour, seulement certaines écoles ont à leur disposition des boîtes pour recueillir les masques souillés. Les jeunes, affirme M. Prévost, ne sont « pas du tout » à l'aise de jeter leurs masques à la poubelle.

« On aurait souhaité qu'on puisse mettre en place la distribution (des masques) et la récupération en même temps. Ça aurait été plus simple et surtout plus bénéfique pour la planète. »

— Nicolas Prévost, président de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement

M. Prévost déplore en outre que les masques reçus soient parfois trop grands pour les visages des plus jeunes élèves ; là aussi, « est-ce qu'on aurait pu prévoir un peu en avance ? » s'interroge-t-il.

Pétition

Lundi, le député libéral de Viau, Frantz Benjamin, a estimé que la récupération des masques jetables en milieu scolaire allait coûter entre 30 et 35 millions.

Sans aide additionnelle, les écoles n'allaient pas avoir les moyens de se lancer dans la collecte et le traitement écoresponsable des masques, avait-il affirmé.

La députée Ruba Ghazal, de Québec solidaire, a quant à elle déposé mardi une pétition demandant au gouvernement de « disposer des rebuts de ces équipements de façon écoresponsable ».

La pétition réclame également que le gouvernement « fasse en sorte que lesdits masques de procédure jetables soient recyclés localement ». Une centaine de personnes l'avaient signée mardi après-midi.

Le ministère de l'Éducation affirme pour sa part avoir remis un feuillet aux écoles présentant les différentes entreprises spécialisées dans le recyclage.

Certaines d'entre elles offrent, par exemple, de transformer des composantes du masque de procédure, tandis que d'autres proposent l'incinération, afin de générer de la vapeur et de l'électricité.

En mai dernier, des groupes environnementaux avaient sonné l'alarme et prévenu que les masques jetables devenaient une autre source de pollution. Ils encourageaient le port du masque réutilisable.

Les masques jetables sont typiquement faits d'un mélange de fibres synthétiques et de cellulose, d'un élastique et d'un bout de métal.

Ils peuvent mettre en danger la faune sauvage et, comme les lingettes, boucher des canalisations dans les réseaux de traitement des eaux usées des villes, selon les environmentalistes.

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.

ACTUALITÉS

« IL EST TEMPS D'AGIR »

ARIANE LACOURSIÈRE,
JOËL-DENIS BELLAVANCE,
MÉLANIE MARQUIS
LA PRESSE

Alors que la propagation des nouveaux variants inquiète, Québec et Ottawa proposent des stratégies divergentes en ce qui a trait aux voyages non essentiels. D'un côté, l'interdiction, de l'autre, la dissuasion. Qu'à cela ne tienne, des voyageurs rencontrés par La Presse se disent tout de même très à l'aise avec leur choix de partir à l'étranger.

VOYAGES NON ESSENTIELS

LEGAULT VEUT UNE INTERDICTION, TRUDEAU PENCHE POUR LA DISSUASION

Inquiet devant les nouveaux variants du coronavirus qui se répandent et par le fait que de plus en plus de personnes reviennent au pays avec la COVID-19, le premier ministre François Legault presse le gouvernement fédéral d'interdire les voyages non essentiels à l'étranger. Du côté d'Ottawa, on envisage plutôt d'adopter des mesures dissuasives, comme imposer une quarantaine à l'hôtel aux frais des voyageurs, a appris La Presse.

« Ce n'est plus le temps d'allumer des lampions. On est vraiment à l'étape d'agir [...] Aujourd'hui, je demande à M. Trudeau, au gouvernement fédéral, d'interdire rapidement tous les vols internationaux qui sont non essentiels », a dit M. Legault en conférence de presse, mardi.

Un peu plus tôt dans la journée, un nouveau cas du variant du Royaume-Uni a été confirmé au Québec. Le cinquième du genre dans la province, ce qui inquiète les autorités publiques. Cette souche est « très transmissible », rappelle le directeur national de santé publique, le Dr Horacio Arruda. « Si vous suivez la situation en Angleterre, c'est la catastrophe dans les hôpitaux », ajoute M. Legault.

Le premier ministre veut éviter de revivre ce que le Québec a vécu en mars dernier, alors que de nombreux voyageurs revenant de vacances durant la relâche scolaire avaient rapporté le virus au pays.

Pas question pour l'instant d'interdire la semaine de relâche. Mais M. Legault dit « ne pas comprendre qu'une personne décide d'aller à Punta Cana ou à Cancun dans un tout-inclus ». Se disant « fâché de voir qu'on fait des efforts et que des personnes voyagent pour le fun à l'étranger et reviennent ici avec le virus et engorgent nos hôpitaux », M. Legault dit avoir demandé en privé au fédéral d'agir pour interdire les voyages non essentiels. Et il a réitéré sa demande publiquement, mardi. M. Legault se dit « ouvert à la discussion » avec Ottawa « pour déterminer ce qui est essentiel ou non ». Si Ottawa refuse, Québec analyse la façon de mettre en place des mesures au Québec dans les aéroports.

Pour M. Legault, l'argument voulant que voyager soit un droit constitutionnel ne tient pas la route. Car les voyages vers le Royaume-Uni ont déjà été interdits temporairement il y a quelques semaines et des limites avaient aussi été imposées aux voyageurs durant la première vague de la pandémie au printemps.

« Il est temps d'agir [...] Pour un certain temps, au moins jusqu'à ce que les personnes vulnérables soient toutes vaccinées. »

— Le premier ministre du Québec
François Legault

Le premier ministre souhaite que le fédéral en fasse plus pour s'assurer que les voyageurs de retour de l'étranger respectent leur quarantaine.

M. Legault s'est aussi prononcé sur le cas du député de la CAQ Youri Chassin, qui s'est rendu au Pérou durant le temps des Fêtes pour visiter son mari. M. Legault a précisé que le mari de M. Chassin veut émigrer au Canada. « Lui jugeait que c'était nécessaire d'aller le voir au Pérou et il a obtenu la permission de mon directeur de cabinet. Je pense que tout a été fait dans l'ordre », a déclaré M. Legault, qui considère que ce voyage était « essentiel ».

QUARANTAINE OBLIGATOIRE À L'HÔTEL

À Ottawa, on envisage plutôt pour l'instant d'imposer des mesures contraignantes aux Canadiens qui ignorent le plaidoyer du gouvernement Trudeau de ne pas effectuer de voyages non essentiels alors que la pandémie continue de faire des ravages au pays.

En effet, ces voyageurs irréductibles pourraient se voir imposer une quarantaine obligatoire dans un hôtel désigné - et à leurs frais - dès leur retour au pays. Le gouvernement Trudeau s'inspirerait ainsi d'une mesure semblable adoptée en Nouvelle-Zélande.

Selon des sources gouvernementales, l'imposition d'un séjour obligatoire de 14 jours dans un hôtel désigné aurait un effet dissuasif puisqu'il augmenterait de façon considérable les coûts d'un voyage dans le Sud, par exemple, ou de tout autre voyage jugé non essentiel par les autorités sanitaires.

Dans les officines libérales à Ottawa, on reconnaît volontiers que la sortie du premier ministre François Legault, qui exige que le gouvernement fédéral interdise carrément les voyages non essentiels à l'étranger, a de larges appuis au sein de la population du Québec.

En matinée, mardi, Justin Trudeau a demandé aux Canadiens d'annuler leurs voyages à l'étranger et a réitéré que son gouvernement « reconnaît que la Constitution permet aux citoyens de voyager ». Le gouvernement Trudeau s'appuie sur des analyses du ministère de la Justice pour en arriver à cette conclusion, qui est remise en question par certains juristes qui estiment que l'on doit d'abord et avant tout tenir compte de l'intérêt collectif en temps de crise.

En coulisses, certains ministres du cabinet se disent favorables à l'interdiction des vols internationaux et tentent de convaincre le premier ministre d'adopter aussi cette mesure plus coercitive, quitte à devoir défendre éventuellement cette décision devant les tribunaux.

TRANSPARENCE, CHIRURGIE ESTHÉTIQUE ET MASQUES DANS LES ÉCOLES

Par ailleurs, par « souci de transparence » François Legault s'est engagé à rendre publiques les recommandations de santé publique émises depuis le début de la crise par le bureau d'Horacio Arruda. « On reçoit des recommandations de la Santé publique. Ce n'est jamais noir ou blanc. C'est surtout des discussions qu'on a ensemble [...] On n'a rien à cacher. S'il y a des gens qui pensent découvrir des complots là-dedans, bien, il n'y en a pas, de complot », dit-il.

M. Legault souligne que ses décisions ne sont pas toujours parfaites, mais que la crise est unique et majeure et que son gouvernement « essaie de faire ce qu'il y a de mieux pour le Québec ».

Au ministère de la Santé, on précise toutefois qu'un certain temps sera nécessaire avant la publication puisque compiler ces avis écrits représente « un travail colossal pour les équipes qui doivent recenser les écrits et les analyser avant leur diffusion ».

Questionné pour savoir si les personnes travaillant dans des cliniques privées d'esthétique pourraient être appelées en renfort dans le réseau public, le ministre de la Santé, Christian Dubé, a expliqué que, déjà, des ententes avec 22 cliniques privées de chirurgie (pas seulement d'esthétique) ont été conclues. Ces ententes ont permis de réaliser plus de 16 000 interventions chirurgicales. M. Dubé ajoute que des discussions sont en cours avec des cliniques de chirurgie esthétique, mais qu'il est trop tôt pour leur demander de mobiliser leurs ressources. « C'est quand même une liberté des gens de travailler où ils veulent travailler », dit le ministre.

Enfin, M. Legault a expliqué, exemple à l'appui, qu'il est possible de resserrer les masques « de procédure » (masques d'intervention, médicaux) en faisant des nœuds dans les cordons afin de mieux les ajuster. Il répondait ainsi à une question pour savoir si une solution serait trouvée pour les élèves qui se font remettre actuellement des masques trop grands dans les écoles. Le Dr Arruda a souligné que des masques plus petits seront commandés. Mais il faut prévoir un délai de six semaines.

— Avec la collaboration de Tommy Chouinard, La Presse

Des regroupements de femmes s'en prennent au projet de loi 59

Elles craignent les effets discriminatoires du régime de santé et de sécurité au travail

ROXANE LÉOUZON
LE DEVOIR

Des regroupements pour les droits des femmes craignent que le nouveau régime de santé et sécurité au travail entretienne des pratiques discriminatoires. Ils ont formulé leurs critiques mardi lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 59 à Québec.

Les travailleuses des établissements de santé du Québec s'exposent à des troubles musculo-squelettiques et à des problèmes de santé mentale, estime l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), dont 86 % des membres sont des femmes. « Sur certains plateaux techniques, les travailleuses font des mouvements répétés et font des bursites ou ont le syndrome du tunnel carpien, donne comme exemples Andrée Poirier, présidente de l'APTS. Il faut miser sur les inspections préventives pour identifier les risques à la source et les prévenir. »

En 2017, près de 80 % des lésions reconnues par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) attribuables à la violence physique sont survenues dans les milieux de la santé et de l'enseignement, a pour sa part souligné mardi la présidente du Conseil du statut de la femme, Louise Cordeau.

La pandémie de COVID-19 a aussi rappelé qu'elles s'exposent à des maladies dangereuses et à de l'épuisement. Or, la majorité des hôpitaux, tout comme les services de soins à domicile et les écoles primaires et secondaires, sont considérés comme des lieux de travail

à faible risque par le Règlement sur les mécanismes de prévention inclus dans le projet de loi 59. Selon cette classification, leur employeur n'est donc pas tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de prévention pour chaque établissement visant à éliminer ou à réduire les dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs.

En tout, 72,9 % des femmes travaillent dans un secteur d'emploi jugé à faible risque, alors que ce pourcentage est de 53,3 % pour les hommes. La prévention ne sera donc pas aussi prioritaire pour eux que pour ceux dont le secteur d'emploi est jugé à risque moyen ou élevé.

L'APTS, le Conseil du statut de la femme et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) ont remis en question mardi le bien-fondé de cette classification. Chaque secteur d'emploi a été évalué en fonction des coûts des lésions professionnelles indemnisées par la CNESST sur une période de dix ans, divisés par la masse salariale du même secteur. Or, selon le CIAFT, les femmes ont historiquement sous-déclaré leurs lésions. « Les femmes sont exposées à des risques majeurs qui ont été souvent sous-estimés. En se basant sur les indemnités passées, on crée un cercle vicieux qui contribue à discriminer les femmes », a souligné Kimmyanne Brown, coordonnatrice en droits du travail au CIAFT.

Le ministre Jean Boulet a affirmé en commission parlementaire mardi que cette pondération avait été faite de façon rigoureuse, mais il n'a pas exclu d'éventuelles modifications. Selon lui, certains travailleurs du secteur de la

santé ne sont pas à risque. « Il y a des gestionnaires, des travailleurs de bureau. Il va falloir que la pondération soit légitime et reflète bien cette réalité », a-t-il dit, soulignant également que l'objectif du projet de loi est d'agir rapidement pour protéger tous les travailleurs.

Par ailleurs, le Conseil du statut de la femme a demandé que soient reconnues certaines maladies professionnelles propres aux femmes, comme le cancer du sein chez les pompières. Plusieurs organismes ont aussi réclamé que le projet de loi soit soumis à une analyse différenciée selon les sexes, afin de déterminer ses effets spécifiques sur les femmes.

Violence conjugale

Le projet de loi 59 mentionne aussi que l'employeur doit « assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, y compris la violence conjugale ou familiale ». Cette disposition a été bien accueillie par le Regroupement des maires pour femmes victimes de violence conjugale, qui voudraient aussi que les employeurs soient obligés d'élaborer une politique de prévention en matière de violence conjugale.

« Nos intervenantes peuvent offrir

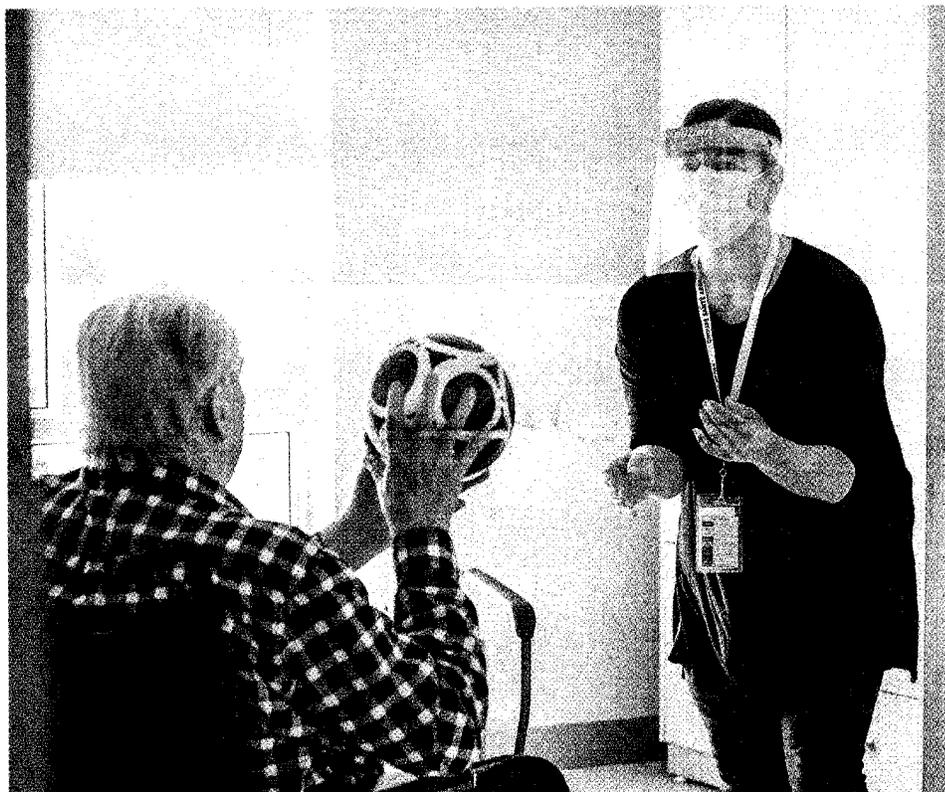


des formations sur la question ou conseiller les employeurs sur les actions aidantes à mettre en œuvre et les outils à développer : politique de congés appropriés, procédure en cas de dévoiement, mesures d'accommodement, procédures d'évaluation des risques d'homicide, protocoles de sécurité », a fait savoir le Regroupement par voie de communiqué.

Le projet de loi 59, qui contient 120 pages, est un vaste chantier qui vise à moderniser le régime de santé et de sécurité au travail. Il modifie huit lois existantes, édicte deux règlements et en modifie six.

Les femmes sont exposées à des risques majeurs qui ont été souvent sous-estimés

KIMMYANNE BROWN



**L'APTS
représente
une centaine de
corps de métier
dans le réseau
public de la
santé et
des services
sociaux.**

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

AFFAIRES

UN RECORD POUR LE CONSTRUCTEUR, DE L'AUDACE POUR LE TRANSPORTEUR

MARC TISON
LA PRESSE

C'est une commande historique pour Lion Électrique. C'est également une première décision pleine d'allant - et d'inconnu - pour la nouvelle génération à la tête d'Autobus Groupe Séguin, résultat de la fusion de trois entreprises familiales, le 1er décembre dernier. En pleine pandémie.

Lion Électrique et Autobus Groupe Séguin ont signé mardi une entente pour l'acquisition de 60 autobus scolaires électriques. Elle constitue la plus importante commande d'autobus scolaires 100 % électriques de l'histoire de Lion Électrique... et de l'histoire de l'industrie en Amérique du Nord, précise le constructeur de Saint-Jérôme.

L'entreprise lavalloise Autobus Groupe Séguin, qui dessert sept centres de services scolaires, réceptionnera progressivement les 10 premiers véhicules en 2021, à temps pour la rentrée de 2021.

Les 50 autres véhicules seront livrés jusqu'en 2026.

LE GESTE AUDACIEUX DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION

Pour Autobus Groupe Séguin, cette acquisition est un geste d'autant plus audacieux qu'il s'agissait d'une des toutes premières décisions des nouveaux dirigeants de l'entreprise.

« Avec la COVID-19, c'est un peu plus compliqué », constate son président de fraîche date, Stéphane Boisvert.

Autobus Groupe Séguin est le résultat de la fusion, le 1er décembre dernier, de trois entreprises familiales : Transport S&L, Autobus Gérald Séguin et Séguibus.

Tandis que Stéphane Boisvert dirigeait Transport S&L, sa conjointe Yanick Séguin et sa belle-sœur Janys Séguin étaient actionnaires avec leur père d'Autobus Gérald Séguin et de Séguibus.

« Mon beau-père s'est retiré le 1er décembre 2020. On a convenu, les trois ensemble, de fusionner nos entreprises pour devenir un gros joueur de la région, avec 300 employés. »

— Stéphane Boisvert

« La nouvelle génération s'est assise ensemble et on s'est dit : qu'est-ce qu'on fait pour l'avenir ? »

La réponse : monter à bord de l'autobus scolaire électrique. « C'est notre projet. C'est notre façon de laisser notre marque dans l'entreprise aussi. »

DES RISQUES CALCULÉS

Pour respecter la durée de vie réglementaire d'un maximum de 12 ans, Autobus Groupe Séguin doit remplacer chaque année une trentaine d'autobus scolaires sur les 310 que compte son parc.

De ces 30 véhicules, « c'est un peu plus du tiers qu'on veut faire passer à l'électricité chaque année », informe Stéphane Boisvert.

« Pourquoi pas plus ? Le prix, actuellement, est quand même excessivement élevé. »

Un autobus électrique Lion coûte présentement 155 000 \$ - après subvention.

« Un autobus diesel de 72 passagers, on le paie présentement 115 000 \$. Il y a un gros écart entre les deux. »

Le passage à l'électricité entraînera assurément des économies d'entretien et de carburant. Mais combien ?

« Pour être franc, le but de nos 60 véhicules électriques, c'est un peu ça aussi : être capable de quantifier les vrais coûts d'opération. »

— Stéphane Boisvert, président d'Autobus Groupe Séguin

Leurs calculs préliminaires montrent que, compte tenu du prix du véhicule, l'investissement se fait à perte.

Or, « nos contrats sont tous au même montant, que je roule électrique, au propane, à essence ou diesel », ajoute-t-il.

Mais d'autres facteurs entrent en ligne de rentabilité. Il espère que les autobus électriques seront moins sujets aux pannes.

Autobus Groupe Séguin fait elle-même la plus grande partie de l'entretien avec son équipe de 15 mécaniciens, qu'il faudra former à la technologie électrique.

En fonction des pannes et de l'entretien, ses véhicules diesel roulent en moyenne 192 jours par année pour desservir les centres de services scolaires. « Combien de jours mon véhicule électrique va rouler par rapport à un diesel ? », se demande Stéphane Boisvert.

Pour garantir un service scolaire en tout temps, aura-t-il besoin d'autant de véhicules en surplus ?

« Ça, c'est un impact majeur également, et ce sont des données que je ne possède pas actuellement. »

Un beau problème... « Je vais vous le virer autrement : c'est une belle opportunité pour les transporteurs scolaires. L'industrie va devoir prendre un virage. »

Mais un virage à large rayon, en ce qui concerne Autobus Groupe Séguin.

TRANSITION COMPLÈTE EN 2030

Forte de la démonstration que l'acquisition de 60 véhicules sur cinq ans lui aura faite, l'entreprise entend terminer la transition complète de son parc en 2030, peut-être avec un programme de subvention amélioré, si la rentabilité le nécessite.

« Ce qui fait peur à tous les transporteurs, pas juste au Groupe Séguin, c'est la nouveauté : comment va vieillir le véhicule, quelle va être sa valeur résiduelle ? Ce sont des données qu'on n'a pas. Mais ce sont des risques calculés. On a décidé d'aller de l'avant parce qu'on croit au produit. On croit que c'est l'avenir. »

COVID-19 Deuxième vague

« On a encore des mois d'efforts devant nous »

Le CIUSSS satisfait de la baisse des cas, mais prudent

Malgré une amélioration de sa situation, la Capitale-Nationale est toujours loin de la coupe aux lèvres, prévient son directeur de santé publique. « On a encore des mois d'efforts devant nous », insiste-t-il.

PIERRE-PAUL BIRON
Le Journal de Québec

Avec un nombre de cas qui tourne aux alentours de 100 par jour et une baisse des hospitalisations, la situation peut sembler sous contrôle à Québec, mais André Dontigny refuse de se réjouir trop vite.

« [On souhaite] une année 2021 où on espère que la ligne d'arrivée sera plus tôt que tard, mais la ligne d'arrivée n'est pas pour tout de suite », rappelle le directeur régional.

LOIN D'UNE SORTIE DE ZONE ROUGE

Avec 127 nouveaux cas hier et à peine 85, lundi, peut-on envisager un peu de lest après la date du 8 février, actuellement ciblée par le gouvernement pour la fin du couvre-feu? Trop tôt pour le dire, martèle la direction du CIUSSS.

Et quel serait le scénario idéal, la cible à atteindre, pour que le Dr Dontigny soit à l'aise pour baisser un tant soit peu la garde?

« L'idéal serait de pouvoir se comporter comme la Nouvelle-Zélande, où on a une presque élimination [du virus]. Ou

comme en Gaspésie ou en Abitibi, où on a presque zéro cas par jour. J'aimerais bien, mais ce n'est pas ce qu'on a vécu depuis l'automne », explique le directeur de santé publique.

« Toute baisse est appréciée. Et plus cette baisse est importante, plus on va pouvoir se retrouver dans des situations où on espère passer de la zone rouge à la zone jaune. Mais on n'y est pas pour l'instant, pas du tout. On a besoin de plusieurs semaines ».

LES VOYAGEURS PEU EN CAUSE

Malgré son optimisme prudent, la Santé publique a tout de même tenu à souligner les efforts de la population.

Les cas liés à des partys des Fêtes ont été très rares et les voyageurs représentent un faible pourcentage des cas.

« Entre le 1^{er} et le 15 janvier, on parle d'environ 2,5 % des cas qui sont liés à des voyageurs », précise le Dr Jacques Girard, adjoint médical au directeur de santé publique. On parle donc d'une quarantaine de cas liés aux voyages à l'étranger.

La Santé publique affirme qu'elle aura l'œil sur les éclosions en milieu de travail et sur le réseau scolaire au cours des prochaines semaines.

« Parmi les situations où on devra être attentifs, il y a le retour en classe des jeunes cette semaine », indique le Dr Dontigny.



LETTRE OUVERTE

DIFFÉRENCE

Misons sur l'enseignement par demi-classes au secondaire

Vingt-trois. C'est le nombre de lettres que nous avons reçues depuis le début de l'année scolaire nous avisant d'une fermeture de classe à l'école que fréquente notre fille, l'École secondaire de Rochebelle, à la suite de la découverte de cas positifs à la COVID-19 parmi les élèves.

Le retour en classe des élèves du secondaire a eu lieu lundi. Avec la transmission communautaire qui s'amplifie depuis les Fêtes, ces lettres annonçant la fermeture de classes nous parviendront certainement à une cadence encore plus rapide.

La ventilation dans les écoles est un sujet d'actualité dans les médias depuis les dernières semaines. Des améliorations seraient certainement souhaitables dans plusieurs écoles, mais en attendant le résultat de tests plus fiables, il est étonnant de constater que l'on ne semble plus discuter de ce moyen pourtant très simple d'améliorer rapidement la qualité de l'air dans les écoles, tout en diminuant le risque de transmission : l'enseignement en alternance par demi-classes.

UNE APPROCHE SÉCURITAIRE

Après cette longue pause des Fêtes, j'espérais qu'on en serait venu à considérer enfin ce mode d'enseignement comme étant la meilleure option dans ce contexte où il a été démontré que les écoles secondaires sont un vecteur important de propagation de la COVID-19.

L'enseignement par demi-classes faisait pourtant la manchette des médias en novembre, et il avait d'ailleurs été préconisé au secondaire par l'Institut national de santé publique

du Québec. La réduction du nombre d'élèves de 30 à 15 permettrait le respect des règles de distanciation physique à l'intérieur des classes, là où les élèves passent 6 à 7 heures par jour !

Les masques de procédure que les élèves doivent maintenant porter sont efficaces pour empêcher la propagation de grosses gouttelettes, mais sont loin de protéger à 100 % des microgouttelettes qui se retrouvent en suspension dans l'air, émises par 30 élèves qui passent la journée dans une classe peu ou mal ventilée. En réduisant le nombre d'élèves par classe et en ouvrant les fenêtres avant et à la fin des cours, on améliorerait nécessairement la qualité de l'air tout en diminuant les risques de transmission.

FACILE À METTRE EN PLACE

Les données épidémiologiques indiquent que c'est au secondaire que le risque de transmission entre les élèves est le plus élevé, particulièrement à partir de 14 ans. L'École secondaire de Rochebelle a fourni à tous les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire des Chromebook qui leur permettent de suivre leurs cours à distance. Malheureusement, ces cours à distance se font par alternance entre les groupes et non entre les demi-classes : un jour sur deux, les 30 élèves d'une classe se rendent en classe pendant qu'une autre classe suit ses cours en ligne à la maison.

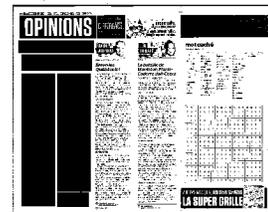
Pour passer à l'enseignement par demi-classes, il ne manque qu'une caméra par classe, dont le prix est de l'ordre du prix d'un seul Chromebook ! Avec ces caméras, l'enseignement pourrait se faire en tout temps en classe devant un groupe de 15 élèves

pendant que les 15 autres suivraient le même cours à la maison. Les règles de distanciation pourraient être respectées en tout temps, diminuant du même coup les risques de fermeture de classes.

Cela permettrait également à tous les élèves qui doivent se confiner, dans l'attente d'un résultat de test, de suivre leurs cours à distance.

Alors qu'attend-on pour se décider à opter pour le moyen le plus simple de diminuer les risques de transmission de la COVID-19 dans nos écoles ? Plusieurs écoles, privées et publiques, ont choisi, sans attendre une décision gouvernementale, de miser sur l'enseignement par demi-classes parce qu'elles y ont vu clairement tous les bénéfices, tant pour la santé des élèves et du personnel de l'école que pour permettre à tous un enseignement dynamique. L'initiative de ces écoles est admirable et est la preuve que, soumis aux mêmes contraintes, certaines personnes ont plus de facilité que d'autres à innover et à trouver des solutions pour s'adapter à une situation de crise. Il est plus que temps que d'autres écoles emboîtent le pas...

Lucie Lavigueur, Québec
Biologiste de formation
Travaille auprès des personnes âgées comme travailleuse autonome (entreprise Service aux Aînés de Québec)



leSoleil

COVID-19: Legault dit oui à la relâche, mais non aux voyages

OLIVIER BOSSÉ
LE SOLEIL

François Legault veut garder la semaine de relâche scolaire, début mars. Mais pas question d'en profiter pour aller se faire dorer la couenne dans le Sud, prévient le premier ministre du Québec. Il demande au gouvernement fédéral d'interdire tous les vols internationaux non essentiels.

«On devrait avoir une semaine de relâche. Ça va être bon que tout le monde se repose une semaine», a déclaré le premier ministre Legault, mardi, lors de son habituel point de presse sur la situation de la COVID-19.

«C'est même bon pour la contagion que tout le monde [du réseau de l'éducation] reste à la maison une semaine», poursuit-il.

Mais attention : les petites familles et les enseignants ne doivent pas aller passer cette semaine les orteils dans le sable et autour de la piscine, insiste M. Legault.

Il demande donc dès maintenant à son homologue fédéral, Justin Trudeau, d'interdire les vols internationaux non essentiels.

Un droit de voyager enchâssé dans la constitution canadienne, avait pourtant affirmé le premier ministre Trudeau, deux heures plus tôt, pour justifier qu'il ne faisait que «fortement déconseiller» les voyages d'agrément au lieu de les interdire de façon concrète.

M. Legault se demande alors pourquoi Ottawa l'avait fait au printemps. À problème exceptionnel, solution exceptionnelle, répète le premier ministre québécois.

Le fédéral peut concocter une liste de destinations interdites, ce qui permettrait d'éviter un imbroglio diplomatique avec les États-Unis, croit-il.

«Mais quelqu'un qui prend un forfait dans un tout-inclus à Punta Cana [en République dominicaine], est-ce un besoin essentiel? La réponse est non. Dans la situation où on est, on ne peut pas accepter ce genre de voyage.

«L'an passé, pour la semaine relâche, ça avait pris trop de temps à Justin Trudeau pour fermer les frontières et ça avait eu un très mauvais impact sur la contagion. J'espère qu'on ne va pas répéter les mêmes erreurs», a contrattaqué M. Legault.

À la défense de son député

Le premier ministre a dû défendre un élu de son parti, Youri Chassin, parti au Pérou pendant la période des Fêtes. Le député de Saint-Jérôme, aussi adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation, s'est rendu sur place pour aider son conjoint à faire progresser ses démarches d'immigration au Canada.

«Youri n'est pas allé au Pérou pour avoir du plaisir et jouer dans le sable!» a illustré le chef de la Coalition avenir Québec, ajoutant que M. Chassin avait reçu l'autorisation du chef de cabinet du premier ministre, Martin Koskinen. M. Legault y voit une raison essentielle, au même titre que la mort imminente d'un proche.

Le député libéral de Mont-Royal et ancien chef par intérim du Parti libéral du Québec, Pierre Arcand, a été sanctionné par sa cheffe, Dominique Anglade, pour avoir pris des vacances à la Barbade pendant les Fêtes. Il a perdu toutes ses fonctions autres que celle de députée.

La SQ dans les aéroports?

M. Legault espère que le fédéral se montre plus sévère à l'endroit des voyageurs qui entrent au Canada. Test avant le vol de retour, test à l'arrivée, un autre une semaine après et, surtout, surveillance beaucoup plus serrée de l'isolement obligatoire.

«Des appels robotisés, ce n'est pas suffisant», souligne le premier ministre du Québec, quant au suivi de la quarantaine.

Le gouvernement québécois en est même à élaborer son propre plan pour renforcer et mieux appliquer les restrictions aux gens qui arrivent ou reviennent au Québec par avion.

Sans souhaiter mobiliser encore plus de ressources humaines, où on est déjà à court, on réfléchit au ministère de la Sécurité publique du Québec à un plan qui impliquerait la Sûreté du Québec dans les aéroports.

«Si on est obligé de le faire, on va trouver une façon de le faire. Parce qu'en ce moment, ce n'est pas uniquement la contagion normale qui nous préoccupe, mais aussi les nouveaux variants qui arrivent d'autres pays», a expliqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, assis aux côtés du premier ministre Legault, du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, et de la sous-ministre adjointe à la Santé, Dre Lucie Opatrny.

«Geneviève Guibault [ministre de la Sécurité publique et vice-première ministre] prépare un plan pour faire le travail à la place du gouvernement fédéral, tout en respectant les champs de compétences», ajoute M. Legault.

Le Dr Arruda a révélé que le variant britannique de la COVID-19 a été détecté chez cinq personnes jusqu'ici au Québec.

Les avis écrits rendus publics

Après les demandes répétées de journalistes et des partis de l'opposition, M. Legault a annoncé que les avis écrits rédigés par la Santé publique à l'intention du gouvernement du Québec durant la pandémie seront rendus publics.



«Parce qu'on n'a rien à cacher. [...] On reçoit des avis de la Santé publique, mais ce n'est jamais noir ou blanc. [...] Il n'y a pas de guide d'instructions. La Santé publique fait son possible et on fait, au gouvernement, notre possible», résume le premier ministre.

Pas d'exception pour les itinérants

Pour le couvre-feu, pas question de créer une exception officielle pour les itinérants.

Comme le demande pourtant la mairesse de Montréal, Valérie Plante, ainsi que déjà plus de 11 000 signataires d'une pétition en ligne depuis une semaine et parrainée par la députée péquiste Véronique Hivon.

«Les policiers font un très bon travail et ne font pas exprès pour donner des contraventions aux itinérants, fait valoir M. Legault. Si on instaure un règlement pour ne pas recevoir de contravention, n'importe qui va pouvoir dire qu'il est itinérant. J'ai confiance dans le jugement de nos policiers depuis le début du couvre-feu et on va les laisser continuer à travailler.»

Au cégep et à l'université une fois par semaine

Autre élément nouveau, le premier ministre espère que les étudiants des cégeps et des universités puissent fréquenter les classes «au moins une fois par semaine», mais pas avant la fin de la période du couvre-feu, qui doit se terminer le 8 février.

La session commence cette semaine ou la semaine prochaine, selon le niveau.

leSoleil

Un moment avec Laurent Duvernay-Tardif pour les Journées de la persévérance scolaire

JESSICA BEAUPLAT
LA PRESSE CANADIENNE

MONTRÉAL - Laurent Duvernay-Tardif sera le porte-parole des Journées de la persévérance scolaire (JPS) pour une troisième année consécutive.

Cette semaine de sensibilisation aura lieu du 15 au 19 février.

Plus de 35 000 élèves issus de plus de 10 000 classes différentes sont invités à participer à un grand rassemblement virtuel le mercredi 17 février à 13 h pour parler de persévérance scolaire. Il s'agit de l'événement phare de cette semaine d'activités.

Au programme: un rendez-vous d'une heure avec le médecin et joueur de ligne offensive des Chiefs de Kansas City et des invités surprises.

Sous le thème «Un moment. Pour eux.», les élèves du troisième cycle du primaire et du secondaire du Québec sont conviés à ce grand rendez-vous en ligne.

Les enseignants sont invités à composer une question avec leurs élèves et à la soumettre grâce au formulaire disponible sur le site web des JPS. Si la question est retenue lors de l'événement, certains élèves pourront même la poser directement au célèbre porte-parole.

«En cette année difficile, où les jeunes ont perdu beaucoup de repères, je suis heureux de leur offrir une occasion de se rassembler, indique M. Duvernay-Tardif. Je veux leur montrer que nous sommes avec eux et que tous ensemble, nous allons réussir à traverser cette période difficile!»

Cette initiative déployée à travers toute la province se veut une occasion d'encourager les élèves du Québec à terminer l'année en force, malgré des habitudes de vie bousculées en raison de la pandémie.

«C'est une année particulière pour tous les étudiants du Québec», rappelle Audrey McKinnon, directrice de la campagne nationale des Journées de la persévérance scolaire.

«Leur persévérance scolaire est mise à l'épreuve, leur motivation aussi. Ils vivent de grands changements. Ils s'adaptent. Ils travaillent fort.»

Cette semaine de sensibilisation a donc pour but de célébrer leurs efforts en cette année exceptionnelle où ils doivent faire preuve de résilience.

«Pour nous, c'est important d'avoir un message de bienveillance à leur égard. On veut qu'ils se sentent épaulés», souligne Mme McKinnon.

Plusieurs trousseaux à outils, une série d'activités ainsi que des webinaires sont proposés sur le site web : <https://www.journeesperseverancescolaire.com/> des Journées de la persévérance scolaire.

Cet article a été produit avec l'aide financière des Bourses Facebook et La Presse Canadienne pour les nouvelles.

[< ARTICLE PRÉCÉDENT](#)

ÉDITION DU MERCREDI 20 JANVIER 2021

[ARTICLE SUIVANT >](#)[< RETOUR](#)

Aa Aa



P.L. 59 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL **LE RÉGIME NÉCESSITE UNE MISE À JOUR, SELON LE MINISTRE**

(LCP) « Au Québec on a besoin d’avoir un régime qui est moins coûteux, qui permet à nos travailleurs d’être plus en santé. On vit un phénomène de pénurie de main-d’œuvre depuis des années. C’est essentiel qu’on se donne un régime qui correspond à la modernité dans laquelle baigne le Québec », dit le ministre du Travail en ouverture des consultations de la Commission de l’économie et du travail sur son projet de loi 59 modernisant le régime de santé et de sécurité du travail. Cette pièce touche quatre millions de travailleuses et travailleurs.

[VERSION CLASSIQUE](#)

Ce texte apporte des changements à la Loi sur la santé et la sécurité du travail et à la Loi sur les

« Santé et la Sécurité du Travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. « Vous savez qu'en 1979 et 1985 quand ces deux lois ont été adoptées nous étions reconnus comme étant progressistes au Québec. Maintenant on a pris énormément de retard. C'est extrêmement crucial de se mettre à jour, de se comparer et de ne pas craindre de mettre à jour nos mécanismes de prévention et s'assurer que notre régime d'indemnisation soit le plus accessible possible », déclare Jean Boulet.

Face à l'ampleur de sa réforme, le ministre dit qu'il faudra compter beaucoup « sur le dialogue social, sur la collaboration des travailleurs, des employeurs, des parties syndicales », pour répondre aux demandes des travailleurs et des employeurs.

« C'est extrêmement fondamental qu'on diminue le plus possible les risques de chronicisation des lésions professionnelles, il faut d'assurer d'un retour prompt de nos employés dans leur milieu de travail. C'est bénéfique pour eux pour leur famille pour leur santé pour les employeurs », dit-il. « On a l'intention de s'assurer que nos mécanismes de prévention et de participation permettent à 94 % des travailleurs d'être protégés alors que c'est 25 % actuellement. »

-30-



< ARTICLE PRÉCÉDENT

ÉDITION DU
MERCREDI 20 JANVIER 2021

ARTICLE SUIVANT >



< RETOUR

Aa Aa

**P.L. 59 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**
LA RÉFORME DU MINISTRE
BOULET SUSCITE DE
NOMBREUX
COMMENTAIRES

(LCP) Les groupes de pression sont fort nombreux à commenter et à présenter des propositions au projet de loi 59 qui modernise le régime de santé et de sécurité du travail.

Conseil du statut de la femme

Quant à l'élargissement de la couverture du régime au personnel domestique, pour la présidente du Conseil du statut de la femme, Louise Cordeau, le projet de loi ne devrait pas compter d'exclusion. Le Conseil suggère entre autres d'étendre l'application de la LATMP à l'ensemble des travailleuses et des

VERSION CLASSIQUE

travailleurs domestiques, d'exiger que leurs employeurs tiennent un registre des accidents de travail. Par ailleurs, la présidente du Conseil s'étonne du fait que le cancer du sein des pompières n'est toujours pas reconnu comme une maladie professionnelle contrairement à ce qui se fait dans d'autres juridictions.

Trop lourd pour les cultivateurs

L'Union des producteurs agricoles réclame des exceptions au régime pour les agriculteurs, car ce dernier est trop mal adapté à leur réalité. Toutes les entreprises agricoles ne sont pas des employeurs et toutes les personnes qui interviennent ou vivent dans les fermes du Québec doivent être protégées. Il est nécessaire d'élargir la vision de la santé et de la sécurité dans les fermes où milieu de travail et milieu de vie se confondent. Il faut y faire face sous tous les angles en y associant les acteurs-clés d'influence et de changement, plaide l'UPA.

Surveillance des travaux

L'Ordre des ingénieurs recommande de « rendre obligatoire la surveillance des travaux. En plus d'être bénéfique sur le plan de la qualité et de la durabilité des ouvrages, ainsi que sur celui de l'environnement, la surveillance contribue à la réduction des accidents de travail sur les chantiers de construction et en milieu industriel », commente la présidente de l'Ordre, Kathy Baig, dans le cadre de la consultation sur le projet de loi 59.

Bien que la surveillance des travaux se rapportant à des ouvrages d'ingénierie soit une activité réservée aux ingénieurs parce que ces ouvrages présentent un risque intrinsèque élevé, cette surveillance n'est pas obligatoire actuellement. Par conséquent, le degré de protection du public et des travailleurs peut varier d'un chantier à l'autre.

VERSION CLASSIQUE

Les médecins défendent leur indépendance

Dans une lettre adressée à la Commission de l'économie et du travail, le Collège des médecins se dit préoccupé par plusieurs aspects du P.L. 59, dont l'indépendance professionnelle des médecins. Le Collège rappelle que l'évaluation médicale relève prioritairement de l'exercice médical, qui est encadré par des normes professionnelles. Le travailleur doit avoir l'assurance qu'il sera évalué par un médecin compétent, qu'il fera l'objet d'une évaluation attentive et rigoureuse et que cette évaluation conduira à une opinion fondée et indépendante, adaptée à sa condition.

Les médecins disent faire l'objet de pressions exercées par les employeurs pour avoir accès aux dossiers médicaux de leurs employés. Le Collège croit que des mesures doivent être mises en place pour assurer la protection du dossier médical du travailleur et prévenir un éventuel usage préjudiciable de la part de l'employeur. Le Collège reproche aussi au P.L. 59 de tenir pour acquise la disponibilité des médecins pour répondre aux exigences de la loi. Pour les problèmes de nature musculosquelettique, les délais d'attente sont également longs et aussi en croissance.

Cible ratée?

L'entreprise de prévention en santé et sécurité du travail Groupe Conseil Novo SST salue l'exercice de révision des lois en santé et sécurité du travail, mais elle craint que, dans sa forme actuelle, le projet de loi rate sa cible de réduction du nombre de lésions professionnelles en réduisant très fortement la réactivité du système de tarification des cotisations des employeurs.

Déçu de ne pas participer

Dans son mémoire sur le projet de loi 59, le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale salue la décision du gouvernement d'avoir ajouté une obligation pour l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection des employées exposées à une

accéder à la protection des employés exposés à une situation de violence conjugale sur les lieux de travail. Il déplore toutefois ne pas avoir été invité à présenter ses recommandations de vive voix aux membres de la Commission sur un sujet aussi novateur et important.

Le Regroupement souligne toutefois que, pour être réellement efficace, cette obligation devra être accompagnée d'autres mesures. À ce titre, il recommande que cette obligation inclue également l'élaboration d'une politique de prévention en matière de violence conjugale, à l'image de ce qui est exigé pour prévenir le harcèlement.

On fait du surplace

« Trois pas en arrière pour un pas en avant », c'est le constat que présente l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux sur les modifications apportées au régime de santé et de sécurité du travail par le P.L. 59.

Pour l'APTS, sans un accès effectif aux mécanismes de prévention et des conditions favorisant la participation des travailleuses et travailleurs à l'effort de prévention, le gouvernement ne pourra pas atteindre l'objectif de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit l'élimination des dangers à la source. Le P.L. 59 risque également de réduire considérablement les droits des victimes de lésions professionnelles en modifiant de façon importante la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Par ailleurs, l'APTS dénonce vertement qu'on ouvre la porte à l'octroi de pouvoirs injustifiés à la CNESST en ce qui a trait aux maladies professionnelles, à la réadaptation et à l'assistance médicale, sous le couvert d'une modernisation de la Loi. Il s'agit de reculs importants pour les personnes salariées, qui incitent à croire que l'exercice vise plutôt à rationaliser les coûts en indemnisation des victimes de lésions professionnelles.

VERSION CLASSIQUE



< ARTICLE PRÉCÉDENT

ÉDITION DU MERCREDI 20 JANVIER 2021



ARTICLE SUIVANT >



< RETOUR

Aa Aa



P.L. 59 : SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL **LE RÉGIME A DÉVIÉ DE SA MISSION PREMIÈRE, DÉPLORE LE CPQ**

(LCP) C'est autant Karl Blackburn qui est le président-directeur général du Conseil du patronat que le président exécutif de son conseil d'administration, et ex-patron du CPQ, Yves-Thomas Dorval, qui ont répondu aux questions des députés lors de leur passage, hier, en commission parlementaire sur le projet de loi 59 modernisant le régime de santé et de sécurité du travail.

Le Conseil du patronat est d'accord avec bien des aspects de la réforme des lois du travail préconisée par le ministre Jean Boulet comme de voir la prévention être traitée comme une culture de travail au cœur de la modernisation des lois du travail: de

VERSION CLASSIQUE

au cours de la modernisation des lois du travail, de voir apparaître un régime moins coûteux, plus efficace et une main-d'oeuvre en santé; une amélioration du soutien aux travailleurs et employeurs; qu'on favorise un retour au travail prompt et durable et d'éviter la chronicité. Le CPQ est aussi favorable à un régime flexible et évolutif; à l'augmentation des richesses et la santé des Québécois.

Le CPQ reproche au régime, au fil du temps, d'avoir « dévié de sa mission première et est devenu un régime à vocation sociale, dont les coûts sont entièrement assumés par les employeurs. Ainsi, des conditions font partie du régime d'indemnisation alors qu'elles n'ont aucun lien avec le travail : maladies intercurrentes; programme de maternité sans danger; élargissement des travailleurs visés pour des catégories d'emploi non représentées par un employeur déterminé.

De plus, la gestion des réclamations et du régime SST s'inscrit parfois en marge des objectifs premiers du régime, sous plusieurs aspects.

On évoque un programme de recherche d'emploi de 52 semaines au Québec, contrairement à 12 à 16 semaines dans les autres provinces, sachant que 80 % des individus bénéficiant de ce programme utilisent l'année complète avant de trouver un emploi. L'indemnisation de certains travailleurs à temps partiel, contractuel ou saisonnier lors de lésions professionnelles est supérieure au salaire gagné au travail et inéquitable en regard des autres travailleurs.

L'application de la présomption prévue à l'article 28 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles est trop largement appliquée, selon le CPQ. Au contraire, l'accès au médecin en vertu de l'article 204 de la LATMP pour avoir un avis indépendant du médecin qui a charge est rarement utilisé. Aussi, les pouvoirs de la CNESST en vertu de l'article 142 de la LATMP pour suspendre le paiement

d'un travailleur qui par exemple refuse de se soumettre à un examen médical sont rarement appliqués, mentionne-t-on.

-30-

leNouvelliste

Pandémie: également dans les cégeps publics et les universités!

CARREFOUR DES LECTEURS

Le Nouvelliste

OPINIONS / L'auteur, Jean Fournier, est professeur au Cégep de Trois-Rivières. Il habite à Nicolet.

Les derniers mois ont particulièrement été éprouvants pour bon nombre d'entre nous et de secteurs de la collectivité québécoise. Le présent texte va se situer davantage dans l'esprit d'apporter une contribution ouverte et dialogale à la récente publication du premier ministre Legault sur les médias sociaux, interpellant les étudiants et étudiantes des cégeps et des universités.

Dans la foulée de l'excellent texte publié récemment par Louis Cornellier, contributeur régulier au journal *Le Devoir*, portant le titre «Le Québec est sous tension», la voie du dialogue s'impose d'elle-même, particulièrement dans le contexte actuel. Il cite notamment un article de Patrick Moreau paru dans le dernier numéro de la revue *L'inconvénient*; cet essayiste bien connu nous redit que nous vivons «une de ces périodes de l'histoire où plusieurs phénomènes conspirent à rendre impossible un dialogue fécond et à lui substituer des échanges verbaux brefs, acerbes et souvent brutaux» (*Le Devoir*, 16 janvier 2021).

Je vais de ce fait me situer dans cet esprit dialogal en proposant trois voies ouvertes de réflexion au texte de M. Legault.

La première est celle liée au moment de cette prise de la parole politique... passablement tardif. Le premier ministre a choisi le début de la troisième session de pandémie pour porter à l'attention de notre population étudiante de l'enseignement supérieur un message lui étant spécifiquement dédié.

De plus, il a opté pour un message assez universel, misant principalement sur le réconfort affectif. Vous savez, possiblement que des personnes ont besoin de ce type de parole: toutefois, j'émet l'hypothèse que ce que nous espérons avant tout ou également de la part des responsables politiques, c'est une parole distincte, le plus possible éclairante et le moins possible ambiguë. Ici, j'insiste sur «les responsables politiques». Mais, où est

Mme McCann? Pourquoi cette ministre occupant une place stratégique dans le gouvernement Legault n'arrive-t-elle pas à être entendue? Les cégeps publics et les universités, c'est plus de 500 000 étudiant(e)s et près de 30 000 profs, ce sont également des milliers de travailleurs du personnel de soutien ou professionnel. Ça nécessite des suivis plus réguliers, plus éclairants, ce dont nous ne bénéficions pas actuellement.

La seconde voie s'imbrique en réponse à la prise de parole de M. Legault, quand il affirme que «Ça ne veut pas dire que je vous oublie. Je pense à vous. L'éducation, c'est ma plus grande priorité comme premier ministre. Les cégeps et les universités font partie de ça. Vous êtes l'avenir du Québec.» L'Éducation une priorité, j'en suis! Cette affirmation vient corroborer un consensus québécois fort: l'éducation pour chacune de ses strates doit (re)devenir une priorité absolue. C'est un gage de paix et d'accomplissement collectifs, voire de maintien d'une démocratie vive et réelle que d'offrir un système d'éducation fort, financé, accessible et gratuit: en plus, c'est un outil véritable d'équité sociale.

Le premier ministre ajoute que les jeunes sont l'avenir du Québec. Pas le présent? En conséquence, ce n'est pas une population à soutenir ici, aujourd'hui? Ce propos peut en laisser plusieurs perplexes. Attention: nous avons tous et toutes été jeunes et nous ne nous satisfaisons pas de paroles, d'engagements vertueux ou de se faire dire que nous aurons un bel avenir... Nous avons besoin quand nous étions jeunes, vous et moi quelque part au détour des années 80, d'entendre une parole authentique, univoque et soutenue par des gestes tangibles. Je crois, à observer dans nos classes ces hommes et ces femmes à qui j'enseigne au collégial, que ce besoin est encore bien réel...

Finalement, je me permets une dernière voie de réflexion à une autre section du texte de notre PM qui affirme que si nous aplanissons la courbe (expression consacrée s'il est une au Québec!), «Vous pourrez retrouver graduellement vos amis. Vous pourrez recommencer les sports, les arts. Vous pourrez recommencer à mordre dans la vie, comme on le fait à

votre âge.» Nos jeunes et moins jeunes étudiant(e)s et leurs profs, expriment un besoin réel de retrouver les classes, d'habiter les corridors, de respirer les parfums des bibliothèques, de sentir nos maisons d'enseignement supérieur revivre. Et ça, ça va prendre encore pas mal de temps, n'hésitons pas à le positionner...le réalisme s'impose dans ce cadre.

Enfin, quelques mots sur la résilience, expression élimée par des mois et des mois de phrases parfois creuses. Attention, M. Legault, c'est une notion à utiliser avec davantage de retenue, de mesure. Prudence devant le vil espoir...qui décourage plus qu'il mobilise.

Ainsi, vous et moi, engagés en enseignement supérieur, nous nous devons de continuer, de nous entêter à demeurer rassembleurs, rassembleuses, à tenter de trouver du sens. Nous devons également dans les prochains mois continuer à comprendre, voire à décoder les nombreux (et parfois discordants) appels des responsables politiques. Cependant, l'espoir dont le premier ministre fait écho à la toute fin de son texte doit se construire avant tout dans une lecture réaliste ou, si nous y consentons, davantage stoïque, de ce qui est devant nous...

Apprenons dans les prochaines semaines à distinguer ce qui dépend de nous de ce qui n'en dépend pas. Cette pandémie s'est imposée à nos vies, particulièrement à un réseau de la santé et des services sociaux bien mal en point, par des années d'austérité; avec une santé publique sous respirateur artificiel. Elle s'est imposée également à nous, dans un paradigme de saccage de nos écosystèmes, en Chine, comme au Québec, aux É.-U. comme en Europe, au Brésil comme en Russie.

Ainsi M. Legault, engageons-nous, tout en poursuivant l'endiguement des effets de cette pandémie, dans un véritable passage vers un Québec encore plus éduqué, inclusif, en harmonie avec soi et les autres et en paix avec la nature de qui nous sommes issus. Et nous pourrons nous (re)dire que ce chemin, comme vous le positionnez à la toute fin de votre texte, «donne beaucoup d'espoir pour notre Québec de demain.»

Ban non-essential travel, Legault urges Ottawa

'To go on an all-inclusive deal to Cancun' is not acceptable, he says

MICHELLE LALONDE

Anxious to maintain a fragile positive trend in Quebec's COVID-19 situation, Premier François Legault called on the federal government to ban all non-essential international travel and do more to ensure returning travellers respect quarantine requirements.

"I sense that Quebecers are angry," Legault said Tuesday. "And I am angry to see that as we are making efforts there are people who are travelling for fun to foreign countries and who come back here with the virus and plug up our health-care system."

Federal action to block frivolous international travel becomes even more urgent, Legault said, as new and more contagious strains of the virus circulate in such places as the United Kingdom, Brazil and South Africa. Quebec has already seen a handful of cases of the new variant that is plaguing the U.K., including one case that was reported on Tuesday, public health Director Horacio Arruda said.

He said he understands someone needing to travel to visit a dying parent, for example, "but to go on an all-inclusive deal to Cancun with buffets and what have you, to party around the pool, sorry, but it's not essential, and I think it's possible to stop those trips."

Legault said non-essential travel should be banned at least until

the most vulnerable people get their first shots of the vaccine. He said he has raised the issue in private with Prime Minister Justin Trudeau, but wants action on it now. He has asked Public Security Minister Geneviève Guilbault to look into what Quebec can do at its airports if the federal government fails to act.

In the meantime, he said, the federal government needs to do more than use automated calls to remind recent travellers to quarantine. He wants travellers to Canada to show a negative COVID test before they travel, get tested upon arrival in Canada and again a week later. He also wants federal officials to conduct in-person visits to ensure recent travellers are quarantining.

Although many Canadians see freedom to travel as a right, Legault noted the government already moved to block travel temporarily during the first wave. "Obviously, it is done only in exceptional cases and what we are experiencing right now is exceptional," Legault said.

Quebec reported 1,386 new cases of COVID-19 on Jan. 18, and nine more people were hospitalized for a total of 1,500 now in hospital, 212 of those in intensive care.

While the situation in hospitals is still critical, there are some encouraging signs, Legault said.

"We have gone in a week from 2,500 new cases per day to about

2,000 new cases per day. When we look at active cases, we went from 24,000 cumulative cases still active in Quebec to 19,000 active cases yesterday in Quebec."

He thanked Quebecers for reducing contacts and respecting the 8 p.m. to 5 a.m. curfew, saying, "The efforts you are making are starting to pay off."

But some parts of Montreal remain worrisome hot spots. The government plans to increase testing in neighbourhoods where positivity rates are above 500 cases per 100,000 residents, including St-Léonard, St-Michel, Ahuntsic, Montreal North, St-Laurent, Rivière-des-Prairies, Anjou, and Montreal East.

Legault said rapid tests, whose results are available in about 15 minutes, will be used in some schools and mobile testing clinics in those neighbourhoods in order to contain outbreaks quickly.

Legault notes that 80 per cent of residents in long-term care homes (CHSLDs) have received their first doses of the vaccine, as have more than 100,000 health-care workers. Within 10 days, vaccination will begin in private seniors' homes, Health Minister Christian Dubé said.

But Quebec has had to revise its vaccination schedule now that Pfizer has reduced the number of doses it will be delivering in the next few weeks, as the company works to increase its manufacturing capacity. The province had hoped to administer 250,000 first shots by Feb. 8, but will now probably only manage 225,000, Dubé said.

Asked why the government is not recruiting more doctors and nurses from private clinics — those that offer non-essential cosmetic surgeries for example — to work in the province's increasingly overwhelmed hospitals, Dubé said the government has negotiated 22 agreements with private clinics so far to have them perform proce-



dures normally done in hospitals. This has removed some 16,000 surgeries from hospital waiting lists, he said. Discussions are underway about moving specialized doctors and nurses from these clinics if necessary, he said.

Legault defended his government's decision to send elementary and high school students back to school, saying the increase in COVID-19 cases this will cause is outweighed by the mental health and educational benefits. He said

he hopes that after Feb. 8, public health will give the green light to allow more in-person learning for CEGEP and high school students as well.

Questioned whether the government still expects the curfew and other lockdown measures to be lifted on Feb. 8, Legault said until the number of hospitalizations starts to come down substantially, he can't answer that.

mlalonde@postmedia.com



Premier François Legault thanked Quebecers on Tuesday for reducing contacts and respecting the curfew, saying: "the efforts you are making are starting to pay off." *PAUL CHIASSON/THE CANADIAN PRESS*



COVID-19: le Québec repasse sous la barre des 1500 nouveaux cas

Par: Martin Nolibé

Pour la troisième journée consécutive, les nouveaux cas de COVID-19 sont en baisse au Québec et repassent sous la barre des 1500 cas avec 1386 infections dans les dernières 24 heures.

La province n'avait pas connu de niveau aussi bas depuis le début du mois de décembre.

Sur Twitter, le ministre Christian Dubé a déclaré que si la baisse des cas est encourageante, il faut «continuer nos efforts si on veut améliorer la situation dans nos hôpitaux qui est toujours préoccupante».

Le bilan de la COVID-19 dans la province s'élève désormais à 245 734 personnes infectées depuis le début de la pandémie, dont 217 575 sont considérées comme rétablies.

Montréal continue d'enregistrer le plus gros des nouveaux cas avec 479 dans les dernières 24 heures. Les autres régions les plus touchées sont la Montérégie avec 268 cas, la région de la Capitale-Nationale avec 127 suivis de près par la région de Laval avec 125 infections.

Les hospitalisations augmentent légèrement de 9 pour un cumul atteignant 1500. Du côté des soins intensifs, le nombre de personnes diminue de 5 pour un cumul à 212 personnes.

Le Québec enregistre dans le même temps 55 décès supplémentaires, dont 16 sont survenus dans les dernières 24 heures, 33 entre le 12 et le 17 janvier et 6 avant le 12 janvier. Le bilan humain de la COVID-19 au Québec s'élève à 9142 décès depuis le début de la crise sanitaire.

Les prélèvements s'élèvent pour la date du 17 janvier à 20 412 pour un total de 5 474 238 tests.

Les données concernant la vaccination seront disponibles plus tard dans la journée, a annoncé le ministère de la Santé. Au 18 janvier, 153 539 personnes ont été vaccinées contre la COVID-19 dans la province.

La province continue son opération de vaccination avec un calendrier qui sera ralenti dans les prochaines semaines selon le ministère de la Santé. Le gouvernement s'attend à administrer près de 25 000 doses de moins que prévu.

989 écoles avec cas actifs de COVID-19 au Québec

Avec la rentrée des élèves, le Ministère de l'Éducation a mis à jour ses données concernant les infections dans le milieu scolaire pour la date du 15 janvier. Les cas positifs confirmés et actifs sont en augmentation avec 1773 cas dans le réseau scolaire de la province (1409 élèves et 364 membres du personnel).

Ainsi, sur les 2334 cas positifs rapportés au 15 janvier, 561 sont rétablis et de retour à l'école. 177 classes sont actuellement fermées pour cause d'une infection de COVID-19 soit une hausse de 116 depuis la veille.

Depuis le 5 janvier 2021, 989 écoles ont rapporté un ou des cas positifs. Deux d'entre elles sont fermées totalement ou partiellement.

laTribune

Le personnel technique et administratif du CSSRS vote pour la grève

ISABELLE PION
LA TRIBUNE

Les membres du Syndicat du personnel technique et administratif (SPTA-CSQ) du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke ont voté à 74 % en faveur d'un mandat de grève de cinq jours au moment jugé opportun, mardi, lors d'une assemblée générale. Le débrayage pourra être exercé de manière discontinue, en demi-journées ou en bloc. Les professeurs du Collège régional de Champlain de Lennoxville ont aussi obtenu un mandat de grève.

Même si les membres du SPTA se sont prononcés en faveur de la grève, la majorité des syndicats affiliés devront aussi voter en ce sens. Le moyen de pression pourrait être tenu à l'échelle provinciale ou encore sur une base rotative, par région.

Les négociations sont dans une impasse, indique la présidente du SPTA, Renée Bibeau. L'instance syndicale regroupe 2400 membres, dont des secrétaires, des techniciens en éducation spécialisée, des informaticiens et des responsables de service de garde. Un total de 145 participants ont pris part à l'assemblée.

« On souhaite un réinvestissement massif pour assurer la qualité des services. On veut une bonification salariale des bas salariés. On attire les gens dans les centres de services scolaires et on ne les garde pas. On pense que ça passe par l'amélioration des conditions salariales et des conditions de travail », plaide-t-elle.

Dans certains services de garde, les ratios ne sont pas respectés parce qu'on ne compte pas suffisamment de responsables, indique Mme Bibeau.

Elle estime que plus du tiers des quelque 2400 membres ont des horaires comptant 15 heures et moins. « Si on va en bas de 25 heures, c'est facilement la moitié (des membres) », avance-t-elle.

Les surveillants d'élèves et les éducateurs en service de garde sont les employés les plus touchés par cette réalité. L'instance syndicale estime que la surveillance à la récréation pourrait être octroyée à ses employés plutôt

qu'à des enseignants afin de bonifier leurs heures de travail. Cette proposition est bien vue par le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE), qui souhaite que leurs membres puissent réduire ce type de tâches afin de se concentrer sur d'autres, comme effectuer du rattrapage auprès des élèves. Les membres du SPTA pourraient aussi donner un coup de main dans les bibliothèques au primaire, une tâche souvent accomplie par des enseignants au primaire.

« C'est nécessaire que ça bouge. On a besoin de la population pour offrir les services et les maintenir », indique Mme Bibeau. Les syndiqués réclament des augmentations de 1,75 % ou 50 cents de l'heure pour la première année, 2,05 % ou 60 cents de l'heure la deuxième année et 2,2 % ou 70 cents la dernière année, soit jusqu'au 31 mars 2023.

D'autres votes

Le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Champlain de Lennoxville (SEECCL) a de son côté voté à 75 % en faveur d'un débrayage.

« Avec la crise sanitaire, nos membres se démènent depuis des mois pour continuer d'offrir une éducation de qualité. Dans ce contexte, malgré l'urgence de s'attaquer aux enjeux de précarité et de la lourdeur de tâche qui rendent notre profession de moins en moins attrayante, nous étions prêts à mettre cette négociation sur pause pendant la pandémie. Le gouvernement a choisi de nous embarquer dans une négociation qu'il ne semble pas intéressé à voir avancer, refusant de bonifier substantiellement son offre depuis plus d'un an malgré les nombreuses concessions faites de notre côté. Nous souhaitons dénouer l'impasse », mentionne le président du SEECCL, Nicolas Lecompte. L'instance syndicale représente plus d'une centaine de professeurs du Collège régional Champlain de Lennoxville. Les syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec tiennent des votes de grève jusqu'à la fin janvier, conformément au mandat adopté dans le cadre de leur conseil général des négociations.

Rappelons que les membres du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie (SEE) sont appelés à voter cette semaine par l'entremise de quatre séances virtuelle. Les résultats doivent être rendus publics vendredi.

laTribune

Des espaces pour les élèves à la bibliothèque Éva-Senécal

CLAUDE PLANTE
LA TRIBUNE

Une vingtaine d'espaces d'étude et de lecture destinés aux élèves et étudiants de la région sont mis en place à la bibliothèque municipale Éva-Senécal.

Il est donc possible pour eux d'avoir accès à un endroit tranquille pour étudier, à un ordinateur et à internet haute vitesse. Ces espaces pourront être réservés pour une période maximale de deux heures à la fois et de quatre heures par jour.

Pour se prévaloir de ce service, les élèves de niveaux primaire à universitaire doivent réserver au moins 12 heures à l'avance en se rendant sur le site web bibliotheques.sherbrooke.ca ou en téléphonant au 819 821-5596, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Une carte étudiante valide devra être présentée à l'arrivée pour les personnes de 12 ans et plus, précise-t-on dans un communiqué de presse.

Sur place, les jeunes de huit ans et moins devront être accompagnés d'un adulte résidant à la même adresse et avoir réservé un espace « enfant » prévu à cet effet. Le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps.

Par ailleurs, l'accès aux rayons et aux collections est interdit. Comme à l'habitude, il est aussi interdit de boire ou de manger à l'intérieur de la bibliothèque et chaque personne doit respecter la quiétude des lieux. Les usagers et les usagères auront la responsabilité de désinfecter le clavier et la souris de l'ordinateur avant et après l'utilisation à l'aide des lingettes qui seront mises à leur disposition. Les bureaux et les chaises seront désinfectés entre chaque période de réservation.

Les plages horaires disponibles sont du lundi au dimanche, de 10 h à 12 h, de 12 h 15 à 14 h 15 et de 14 h 30 à 16 h 30. Une plage supplémentaire est disponible de 17 h à 19 h, les mardis et jeudis.

Ces mesures ont été mises en place afin de répondre aux nouvelles mesures sanitaires édictées par le gouvernement du Québec. Le service de prêt sur réservation demeure disponible pour l'ensemble des abonnés de la bibliothèque.

laVoixdeL'Est

La santé psychologique des jeunes sous enquête

JEAN-FRANÇOIS GUILLET
LA VOIX DE L'EST

Pour beaucoup d'entre nous, la pandémie a entraîné une hausse importante du niveau de stress et les jeunes ne sont pas épargnés par ce phénomène. Afin de mieux comprendre les répercussions de la COVID-19 sur leur santé psychologique, des milliers d'étudiants de 12 à 25 ans en Estrie sont appelés à se prononcer sur le sujet, d'ici le 26 janvier, dans le cadre d'une enquête de la Santé publique.

Il y a un an, un groupe d'étudiants en médecine de l'Université de Sherbrooke, sous la supervision de leur professeure, la Dre Mélissa Généreux, a mené un sondage sur le vapotage chez les jeunes, répartis dans une vingtaine d'écoles en Estrie. L'initiative avait connu un franc succès, car 6000 élèves du secondaire ont répondu à l'appel. «Avec mon nouveau groupe, je me suis dit que la COVID se prêtait bien à répéter l'expérience d'un nouveau sondage, a indiqué la médecin-conseil à la direction de la santé publique de l'Estrie. Tout ça en continuité avec les travaux que je fais déjà concernant la réponse psychologique chez les adultes de 18 à 24 ans en temps de pandémie.»

Le sondage est en cours auprès de la clientèle de 25 écoles secondaires à travers le territoire, en plus des cégeps, notamment ceux de Sherbrooke et de Granby. Les universités de Sherbrooke et Bishop sont également mis à contribution. L'initiative est chapeautée par trois étudiants en médecine et Dre Généreux. Jusqu'ici, plus de 2100 personnes ont rempli le questionnaire. La médecin-conseil s'attend à avoir plus de 5000 répondants.

Par ailleurs, l'enquête a pris récemment une plus grande ampleur, car la Mauricie a emboîté le pas. On y sonde les jeunes dans 16 écoles secondaires et cinq cégeps. «On double carrément le projet», a imaginé la Dre Généreux.

Simplicité

Afin de rallier le plus grand nombre de répondants, la Dre Généreux et son équipe ont élaboré un sondage, de concert avec le réseau scolaire, à la fois simple et représentatif de la génération visée. Évidemment, sans occulter l'aspect scientifique d'une telle démarche. La

majorité des répondants passent à travers le questionnaire en une dizaine de minutes, a mentionné celle qui pilote le projet.

Une partie du sondage concerne les signes d'anxiété généralisée. Idem à propos de la dépression majeure. On passe aussi en revue plusieurs facteurs de stress potentiels chez les jeunes. Les cours à distance nuisent-ils à leur santé psychologique? Et à l'inverse, les cours en présentiel génèrent-ils du de l'anxiété chez cette clientèle?

On prend également le pouls des jeunes à propos des pertes financières liées à la pandémie, l'isolement social et le temps d'écran, a cité en exemples Mélissa Généreux. On mise aussi sur des aspects positifs. «Au cours de la prochaine année, a-t-elle dit, qu'est-ce qui pourrait contribuer à améliorer la santé psychologique des jeunes?»

Solutions

Au-delà du portrait qui découlera de l'enquête, les chercheurs veulent que leur travail mène à des actions concrètes. «Dans les derniers mois, les échanges [dans les milieux communautaire et médical] tournaient plus autour du virus, de la maladie et des mesures sanitaires à mettre en place, a mentionné l'ex-directrice de la santé publique en Estrie. On parlait relativement peu des impacts psychosociaux que la pandémie engendre chez nos jeunes, qui sont probablement plus grands que les répercussions du virus en tant que tel chez cette clientèle. On veut donc savoir ce qui cause la détresse chez eux et trouver des pistes de solutions.»

Et pas question que les recommandations soient reléguées aux oubliettes, a assuré Dre Généreux. «Au-delà de décisions qui incombent au milieu scolaire, certaines sont liées à la santé publique, voire au gouvernement. J'espère que ça trouvera écho jusqu'aux décisions nationales.»

La collecte de données se terminera mardi prochain. La médecin-conseil et son équipe amorceront alors un «véritable sprint» pour les colliger le plus rapidement possible. «On veut diffuser un communiqué jeudi pour donner les résultats les plus frappants. Ce ne sera pas une mince tâche, mais on commence déjà à voir les tendances qui se dégagent.»

leDroit

COVID-19: des cas positifs dans deux écoles gatinoises

JEAN-SIMON MILETTE

Le Droit

Deux nouveaux cas de COVID-19 ont été détectés dans des écoles primaires de l'Outaouais mardi.

Un membre du personnel de l'École du Plateau a reçu mardi un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19, selon ce qu'on peut lire dans une lettre aux parents de l'école envoyée par le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO).

En raison du faible risque de contamination, les élèves pourront assister à leurs cours mercredi comme prévu. L'employé infecté a été retiré de l'école et « l'ensemble des lieux, des objets et des surfaces ayant été en contact avec cette personne [ont été] désinfectés », précise le CSSPO.

Le CSSPO confirme aussi qu'un élève de l'École des Deux-Ruisseaux a contracté le virus mardi.

L'école a déjà communiqué avec les parents des élèves qui ont eu des contacts étroits avec leur camarade infecté. Les autres élèves peuvent continuer à fréquenter l'école.

leNouvelliste

Cinq enjeux dans la MRC de Maskinongé

MARTIN LAFRENIÈRE

Le Nouvelliste

L'école Saint-Joseph de Maskinongé sera le théâtre d'une spectaculaire transformation avec le début en 2021 de la réalisation du projet de Lab-école. Évalué à environ 10 millions de dollars, le projet prévoit l'agrandissement et la rénovation de cette école primaire dans le but d'offrir un lieu d'apprentissage dans un milieu de vie. Cafétéria agrandie, nouveau gymnase et aménagement d'une cuisine pour transformer les produits maraîchers qui pousseront dans des bacs installés dans la cour font entre autres partie du projet.

Lab-école de Maskinongé

Les travaux commenceront au printemps en vue d'une inauguration lors de la rentrée scolaire de 2022. La direction de l'école profite de ce projet pour lancer un concours afin de trouver un nouveau nom à l'école Saint-Joseph. La population peut acheminer sa proposition avant le 11 février, notamment par courrier ou en téléphonant à l'école.

Centrale Agroa

L'année 2021 sera importante pour le développement du secteur agroalimentaire au sein de la MRC de Maskinongé. La centrale Agroa Desjardins devrait être inaugurée au printemps à Louiseville. Ce lieu de production et de transformation regroupera entre autres une cuisine et de grands espaces de production et de réfrigération. Les producteurs pourront aussi prendre place dans la bâtisse afin de participer à un marché où ils pourront vendre leurs produits.

Le projet respecte toujours le budget global prévu qui approche les deux millions de dollars.

La MRC de Maskinongé travaille sur ce dossier depuis trois ans.

Complexe multifonctionnel de Louiseville

Le conseil de Louiseville planche sur un projet de complexe multifonctionnel. Ce projet sera en phase de

préparation en 2021, une étape fondamentale dans sa réalisation qui est prévue en 2023.

Le complexe multifonctionnel consiste en l'aménagement d'une bâtisse d'un étage situé à deux pas de l'hôtel de ville. Une salle communautaire est comprise dans ce projet qui prévoit aménager une bibliothèque au goût du jour. La bibliothèque Jean-Paul-Plante aura entre autres des espaces réservés pour les jeunes. Le projet inclut une salle de spectacle pouvant accueillir environ 75 personnes.

L'évaluation de ce projet est de cinq millions de dollars. Louiseville espère miser sur une participation financière des gouvernements supérieurs à hauteur de 66 % des coûts.

Régie de pompiers

Le comité d'étude de regroupement de services de sécurité incendie au sein de la MRC de Maskinongé poursuit son travail afin d'établir le budget de fonctionnement d'une régie. L'étude comptait il y a peu de temps huit municipalités ayant l'intention d'adhérer à un tel regroupement. Saint-Justin, Sainte-Ursule et Saint-Édouard-de-Maskinongé ont annoncé dernièrement qu'elles abandonnaient l'idée en raison des exigences budgétaires associées à un tel projet.

Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin et Charette font toujours partie de l'étude et pourraient décider au cours des prochaines semaines de fonder ce regroupement. Si cela arrive, la régie pourrait être mise sur pied à la fin de l'été ou au début de l'automne.

Saint-Alexis fête ses 150 ans

L'année 2021 sera festive à Saint-Alexis-des-Monts, pour peu que la situation de la COVID-19 s'améliore, car la localité célèbre ses 150 ans. Différentes activités populaires souligneront l'événement, si le contexte le permet, et la Municipalité et le comité organisateur ont un plan de transformation du cœur du village avec la

réalisation de différents aménagements favorisant le tourisme.

Saint-Alexis mise déjà sur le Préau Canadel et sur un amphithéâtre romain. Un sentier menant vers la montagne des Soeurs, un quai aménagé sur le lac du village et un quai d'appoint facilitant l'accès au cours d'eau s'ajouteront à ces infrastructures dans le but de rendre les lieux encore plus attrayants.

Le plan d'infrastructure est évalué à environ 860 000 \$.

leNouvelliste

Action Toxicomanie bientôt dans les écoles de la région

BRIGITTE TRAHAN
Le Nouvelliste

Trois-Rivières — Les services de prévention des dépendances en milieu scolaire de l'organisme Action Toxicomanie seront offerts aux écoles secondaires de la Mauricie ainsi que dans trois MRC du Centre-du-Québec dès l'automne prochain.

L'organisme de Victoriaville, déjà solidement implanté au Centre-du-Québec depuis 30 ans, rencontrera les directions des écoles secondaires de tout le territoire au cours des prochains mois afin de cibler leurs besoins, d'expliquer son offre de service et d'évaluer dans quel contexte il pourra intervenir auprès des élèves, indique la directrice générale d'Action Toxicomanie, Émilie Poisson. «Il est important de noter que nous nous inscrivons en complémentarité avec les ressources déjà en place», précise-t-elle.

Le programme développé par cet organisme a été validé par des chercheurs universitaires et s'inscrit en cohérence avec l'approche École en santé.

Ses intervenants interviennent annuellement auprès de plusieurs milliers d'élèves du primaire et du secondaire et participent activement au dépistage des jeunes à risque de développer des problèmes de dépendance dans le but de les épauler et de les référer aux services de santé appropriés lorsque cela s'impose.

«Nous outillons certains adultes qui ont un rôle à jouer auprès des jeunes, comme les entraîneurs, les enseignants et les responsables de maisons de jeunes», explique la directrice. L'organisme peut également intervenir auprès des parents.

Ce déploiement du service Action Toxicomanie sur tout le territoire sociosanitaire se fait dans la foulée du soutien aux organismes communautaires spécialisés en prévention en milieu scolaire annoncé par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant.

L'organisme dit être un des mieux préparés à exporter son savoir-faire.

«Au cours des dernières années, nous avons étendu efficacement nos services à la MRC de Drummond puis, récemment, nous avons commencé à intervenir dans le sud de la Mauricie. Notre programme est bien ficelé et bâti afin d'être exportable», souligne Mme Poisson.

Pour parvenir à ses objectifs en Mauricie, Action Toxicomanie entend recruter dix intervenants possédant des compétences en prévention des délinquances, éducation spécialisée, travail social, psychoéducation, psychologie et autres domaines connexes liés à l'intervention auprès d'une clientèle adolescente.

Ces intervenants devraient arriver dans les écoles secondaires de la région dès la rentrée scolaire d'automne 2021. Les services ne seront toutefois pas offerts dans les MRC de Bécancour et Nicolet-Yamaska puisque l'organisme La Relance Nicolet-Bécancour y est déjà solidement implanté.

Le programme d'Action Toxicomanie s'adresse principalement aux jeunes de 10 à 30 ans.

leQuotidien

Le CSS des Rives-du-Saguenay veut prévenir la cyberintimidation

ARIANE GOBEIL
LE QUOTIDIEN

Après qu'une élève de l'école primaire Sainte-Claire, à Chicoutimi-Nord, ait changé d'établissement à la suite de menaces de mort reçues de la part d'autres élèves sur les médias sociaux, le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay tient à sensibiliser les parents en ce qui a trait à la cyberintimidation.

À la suite de menaces de mort et d'insultes proférées à l'endroit de deux élèves de l'école Sainte-Claire par deux autres jeunes de leur classe, les parents de toutes les écoles du Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay devraient recevoir, d'ici mercredi, un message de sensibilisation au sujet de l'intimidation.

« Il y a un message à tous les parents qui va être envoyé par courriel sur l'importance de la vigilance envers la cyberintimidation et l'utilisation saine des médias sociaux chez nos enfants », précise Claudie Fortin, conseillère en communications au Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay.

Le Centre de services scolaire est tenu à la confidentialité des dossiers des élèves et des employés et ne peut fournir d'informations supplémentaires à l'heure actuelle, mais assure que le dossier suit son cours et que ses professionnels sont à l'oeuvre.

leQuotidien

UNE MUNICIPALITÉ EN CROISSANCE

MYRIAM GAUTHIER
INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL - LE
QUOTIDIEN

Le maire Réjean Bédard demeure toutefois optimiste que la municipalité puisse attirer un nouvel entrepreneur, alors que la population de Larouche continue de croître lentement, mais sûrement, depuis une quinzaine d'années.

« On a toujours, bon an mal an, une dizaine de nouvelles résidences », a-t-il souligné. Les données du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation mises à jour récemment font état d'une population de 1641 personnes. Larouche comptait quelque 1100 personnes en 2006, précise le maire Bédard.

L'école primaire de la municipalité, qui compte environ 130 élèves, est même en attente d'un agrandissement. Un ajout de deux locaux est espéré pour l'école Du Versant, qui a pu supprimer dans les dernières années les classes multiniveaux pour offrir une classe par année du primaire, souligne l' élu.

« De plus en plus, les gens aiment s'installer avec des grands terrains boisés, en campagne. Les gens ont tendance à vouloir sortir de la ville et je pense qu'avec la pandémie, ça va s'accroître », a-t-il partagé.

Investisseur immobilier recherché

Larouche fait également face à une pénurie de logements. La vingtaine de logements situés près de l'hôtel de ville sont occupés et une liste d'attente a été mise sur pied.

La municipalité cherche d'ailleurs actuellement à attirer un investisseur immobilier pour la construction de logements 4 ½ et 5 ½ et ainsi éviter que des retraités qui choisissent de vendre leur maison n'aient d'autre option que de quitter la municipalité.

Le recyclage des masques dans les écoles ralenti par le manque de directives claires

Pour l'instant, selon les informations recueillies, une bonne partie de ces masques se retrouveront aux poubelles.

Par Christian Labarre-Dufresne, journaliste Huffington Post

L'absence d'une obligation de recycler les masques de procédure usés utilisés dans les écoles et le manque de soutien du gouvernement semblent ralentir l'implantation de boîtes pour les récupérer. La responsabilité de mettre en place un processus de recyclage des millions de masques de procédure utilisés dans les écoles relève directement des établissements.

Depuis le retour en classe de lundi, les élèves du secondaire reçoivent deux masques de procédure par jour qu'ils doivent porter à l'école pour diminuer la propagation de la COVID-19 dans le réseau scolaire. Avec ceux que doit porter le personnel enseignant, cette nouvelle directive fait en sorte que 4,7 millions de masques seront fournis chaque semaine au Québec.

Pour l'instant, selon les informations recueillies, une bonne partie de ces masques se retrouveront aux poubelles. Étant donné que les masques usés ne peuvent pas être envoyés dans les centres de tri, ils doivent être récupérés par des entreprises privées spécialisées dans le recyclage de ceux-ci. En l'absence d'un tel processus, la consigne est de les jeter.

Recyc-Québec a produit à la mi-décembre un document explicatif pour aider les institutions et les organismes qui souhaitent que les masques soient recyclés.

Le ministère de l'Éducation a confirmé que ce document a été transmis aux établissements. Plusieurs ont pris les devants et ont déjà conclu des ententes avec les entreprises proposées par Recyc-Québec, malgré qu'il n'y ait pas de directives précises de la part du ministère. D'autres sont en pourparlers afin d'implanter le recyclage des masques dans leur établissement.

«Nous invitons les écoles à se prévaloir de ces services. Les dépenses encourues pour l'achat et le recyclage de ces masques seront remboursées aux centres de services scolaires dans les coûts reliés à la COVID-19», a déclaré Geneviève Côté, attachée de presse du ministre de l'Éducation Jean-François Roberge.

Une procédure «pas optimale»

La principale inquiétude de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE), c'était de savoir si cette nouvelle dépense allait être prélevée à même le budget prévu pour s'adapter au contexte de la pandémie de COVID-19.

Maintenant qu'elle a eu cette confirmation, la FQDE se «sent à l'aise» d'organiser la procédure de récupération.

«C'est sûr que c'est un autre petit morceau de plus à organiser, mais les gens se disent capables et n'ont pas de problèmes avec cette organisation», a mentionné le président de la FQDE, Nicolas Prévost.

Du côté de l'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES), on aurait préféré que ce soit les ressources matérielles des centres de services scolaires qui s'occupent de cette responsabilité. La procédure actuelle n'est «pas optimale», selon la présidente de l'AMDES, Kathleen Legault.

«C'est décevant de ne pas être mieux soutenu», a estimé Mme Legault.

«Actuellement, on doit gérer toute la situation de la sécurité des élèves, du personnel et des lieux. Quand il y a des dossiers comme ça qui atterrissent sur les bureaux des directeurs d'établissement, c'est malheureux», a-t-elle ajouté.

Si une proposition «clé en main» s'offrait aux établissements, elle convient qu'il serait ensuite plus simple de prendre des décisions sur le positionnement des boîtes de récupération et sur la sensibilisation des élèves et du personnel, ce qui relève d'eux.

Des centres de services scolaires ont tout même décidé de prendre ce dossier en main pour les établissements sous leur responsabilité.

À Québec, une procédure unifiée sera proposée par le Centre de services scolaire de la Capitale afin de soutenir les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes dans leur démarche de récupération.

Certains centres préfèrent attendre avant de conclure des ententes. C'est entre autres le cas du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) à Montréal, notamment parce qu'il n'y a aucune méthode ou procédé de recyclage officiellement recommandé. Le CSSMB évalue les coûts de recyclage des masques à près de 80 000 \$ par mois pour un total d'un million de masques.

«Nous restons très attentifs aux recommandations des instances officielles et veillerons à en tenir compte dans le choix que nous ferons dans le futur. Dans l'intervalle, nous suivons les recommandations de Santé Canada et de Recyc-Québec», a indiqué la CSSMB dans un courriel au *HuffPost Québec*.

Des coûts plus élevés sans ententes globales?

Quatre entreprises font partie du document qui a été produit par Recyc-Québec. Le *HuffPost Québec* a pu s'entretenir avec deux d'entre elles.

MedSup et Sanexen, qui ont toutes deux leur siège social au Québec, ont affirmé avoir offert leur service de récupération de masques au ministère de l'Éducation. Bien que les deux entreprises étaient ouvertes à négocier une entente plus large, le ministère a décidé de laisser la balle dans le camp des établissements et des centres de services scolaires.

Avec des ententes à plus petite échelle, certains acteurs du milieu de l'éducation pensent que les établissements n'obtiendront probablement pas le meilleur prix.

«C'est naïf de gérer à la pièce. On est là et on veut proposer des solutions», a souligné le président de MedSup, Eric Ethier, qui dit avoir peu d'écoute de la part des fonctionnaires du ministère de l'Éducation.

MedSup et Sanexen disent avoir la capacité de récupérer et de traiter des millions de masques. Elles affirment qu'elles peuvent desservir l'ensemble des écoles du Québec.

Les deux entreprises ont des procédés différents pour le traitement des matières récupérées. MedSup, qui distribue aussi des masques médicaux, trie les masques et les matières sont séparées, comme les élastiques et les barrettes nasales en aluminium. Ces matières sont ensuite envoyées à des entreprises qui les recyclent.

Du côté de Sanexen, les métaux présents dans les équipements de protection sont recyclés. Le reste est valorisé énergétiquement. Les matières peuvent être utilisées comme carburant alternatif ou être incinérées pour générer de la vapeur et de l'électricité.

Les deux autres entreprises proposées dans l'information acheminée au réseau scolaire par Recyc-Québec sont MultiRecycle, qui est basée à Lachine, et TerraCycle, dont le siège social est aux États-Unis.

Le délestage en éducation, un mal qui tue mes élèves à petit feu

Nous, les enseignants, dénonçons partout, tout le temps ce délestage, mais qui nous écoute?

Par Marisa Thibault

En ces temps critiques en santé, nous sommes terrifiés par le délestage que doivent faire nos médecins dans les hôpitaux. Mais saviez-vous que cela se fait quotidiennement dans nos écoles?

Depuis plus de 11 ans, j'enseigne au primaire dans une école défavorisée de la région de Montréal. J'ai choisi d'enseigner dans mon quartier de naissance, car j'y suis attachée sentimentalement, mais aussi socialement. J'ai grandi dans un milieu défavorisé dans ce quartier. Je voulais redonner à ma collectivité.

Dès la première année à mon école, au mois d'août, on me dit que je dois lire les plans d'intervention de ma classe. Nous avons vu rapidement, à l'université, ce qu'était un PI. Sur mes 18 élèves, 10 ont un PI! Sur les dix PI, sept sont des élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Bon... Je demande à ma direction si je peux rencontrer l'orthopédagogue de l'école pour élaborer ensemble une planification. On me répond que j'ai une classe multiniveaux (5e-6e), je n'ai pas de services en orthopédagogie ni en orthophonie, car les classes multiniveaux sont considérées comme un soutien. Euh... Quoi? Donc, mes sept élèves en difficulté d'apprentissage n'auront pas de services d'un spécialiste en adaptation scolaire ou un service en orthophonie? Non. Je trouve ça inconcevable.

Je me questionne: si j'ai un cancer, ce n'est pas mon médecin de famille qui va me traiter, mais une spécialiste en oncologie, non? Mais on est en période d'austérité et il y a des coupures dans le soutien scolaire.

Les parents ne se plaignent pas? Voyons, on est dans un quartier défavorisé, seuls les parents éduqués et au courant de leurs droits se plaignent; pas la maman ou le papa qui ne maîtrise pas le français ou voit l'école comme une menace plus qu'un lieu d'aide. De toute façon, quand tu travailles 10 heures par jour en essayant de te sortir la tête de l'eau, tu n'as pas l'énergie d'aller te battre contre une administration qui a beaucoup plus de moyens que toi.

En terminant, on me dit que je dois trouver moi-même les adaptations, faire les PI et les suivis auprès des parents. Je suis une enseignante qui a fait son bac en enseignement régulier. On me répond: «T'inquiète, tu as l'air bonne.» Bon...

Ayant fait quelques formations sur la dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, bref, des troubles en «ie», je ne me sens pas plus équipée pour aider mes élèves ayant de grands défis (on ne peut

plus dire «difficultés», c'est trop péjoratif). Je constate surtout à quel point ils sont laissés à eux-mêmes. Ça m'empêche littéralement de dormir.

Je fais appelle aux personnes-ressources qui me disent quoi faire, comment et quand. OK... mais ça ne marche pas! On me dit que si j'applique bien les conseils, ça marche. En d'autres mots, je ne fais pas ça bien. Je me questionne: si j'ai un cancer, ce n'est pas mon médecin de famille qui va me traiter, mais une spécialiste en oncologie, non? Mais on est en période d'austérité et il y a des coupures dans le soutien scolaire. OK...

Cinq ans plus tard, on réorganise le 3e cycle et les classes redeviennent à un niveau; enfin, je vais avoir de l'aide! Comme chaque début d'année, je prends tous mes PI, qui varient entre 7 et 12 par année, et je prends rendez-vous avec l'orthopédagogue. Excitée, je lui présente tous les élèves qu'elle devra suivre. Elle me regarde et me dit: «Je ne peux qu'en prendre 3.» QUOI? On m'explique que les orthopédagogues, à la commission scolaire, ont un quota de 24 élèves et il y a 8 classe au 3e cycle. Ce quota est pour tous les spécialistes. On ne peut pas suivre 80 élèves. Ce serait du «saupoudrage de services». Je comprends tout à fait et je suis en accord avec ce principe.

Bon, allons dire à la direction qu'on a besoin d'un orthopédagogue supplémentaire au 3e cycle, on a trop d'élèves en difficulté. Elle me regarde avec des yeux qui veulent dire: «ta naïveté est tellement mignonne»... On me dit que l'école n'a pas les budgets pour avoir un orthopédagogue supplémentaire au 3e cycle et qu'on est encore en période d'austérité. Je deviens un peu moins mignonne et je dis: «Voyons, ce n'est pas des cannes de sirop d'érable que j'ai en face de moi, mais des êtres humains.»

On me demande de choisir qui va avoir du service et qui n'en aura pas! On base ce choix sur quels critères? L'élève qui a 35% ou celui qui a 55%? Comment puis-je annoncer aux parents que leur enfant n'aura pas de service et qu'il est en échec? C'est dans la loi! On doit donner du service à un élève qui est en difficulté. On me fait comprendre qu'on peut suggérer aux parents d'aller au privé. Quoi? Ils n'ont pas d'argent!

Finalement, chaque année, mes collègues et moi faisons du délestage. Sachant que les élèves qu'on prive de services ont une plus grande probabilité de décrocher, d'être dans la pauvreté, d'être plus malades et bénéficieront probablement plus des aides sociales. Nous, les enseignants, dénonçons partout, tout le temps ce délestage, mais qui nous écoute?

Car le délestage en éducation n'est pas aussi spectaculaire que celui en santé, mais tout aussi mortel. Il tue à petit feu...

Enseignement : vers des mandats de grève au Syndicat de Champlain ?



Par Geneviève Michaud

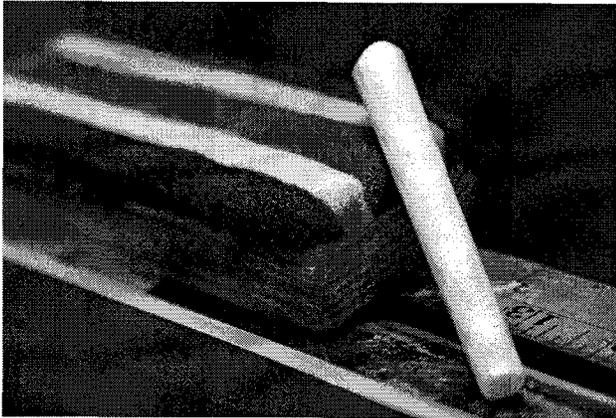


Photo : Archives - Le Courrier du Sud

Devant «l'impasse» des négociations avec le ministère de l'Éducation et la difficulté d'organiser des moyens de pression en raison de la COVID-19, le Syndicat de Champlain a convoqué ses membres à quatre assemblées générales virtuelles la semaine prochaine. À l'agenda : un possible mandat de grève.

«Malgré le contexte difficile de la pandémie et les annonces tous azimuts à chaque semaine, on ne peut pas perdre de vue non seulement qu'on est en négos, mais que celles-ci stagnent et que les offres du gouvernement ne sont toujours pas à la hauteur», affirmait le président du Syndicat de Champlain Éric Gingras, dans une vidéo diffusée sur le site Web de l'organisation en décembre.

Ainsi, bien que les syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) aient décidé de donner une dernière chance à la négociation, ils souhaitent également se prémunir de mandats de grève pouvant aller jusqu'à cinq jours.

Les assemblées générales se tiendront de façon virtuelle, le 25 janvier pour la section Salaberry; le 26 janvier pour la section Marie-Victorin; le 27 janvier pour la section des Patriotes; et le 28 janvier pour les sections des Patriotes (soutien) et de la Vallée-du-Suroît. Les assemblées étant limitées à 1000 participants, une deuxième assemblée pourrait être organisée à la suite de la première pour les sections Marie-Victorin et des Patriotes.

Un vote de grève électronique se tiendra à la suite de chaque assemblée, via une plateforme confidentielle et sécurisée.

Accrochage avec un autobus scolaire



Par Sylvio Morin, Chef des nouvelles



- Photo: Lorraine Légaré

Un accrochage entre une voiture et un autobus scolaire s'est produit peu avant 15 h à l'intersection du boulevard Dionne et de la 17e rue à Saint-Georges.

Le conducteur de la voiture n'aurait pas subi de blessures autres que des douleurs. La Sûreté du Québec n'était toutefois pas en mesure de dire si le chauffeur de l'autobus a subi de son côté des blessures en raison de la collision.

Les services ambulanciers et de remorquage ont été appelés sur les lieux.

COVID-19 : 3 nouveaux cas dans des écoles de la Beauce

Par Salle des nouvelles



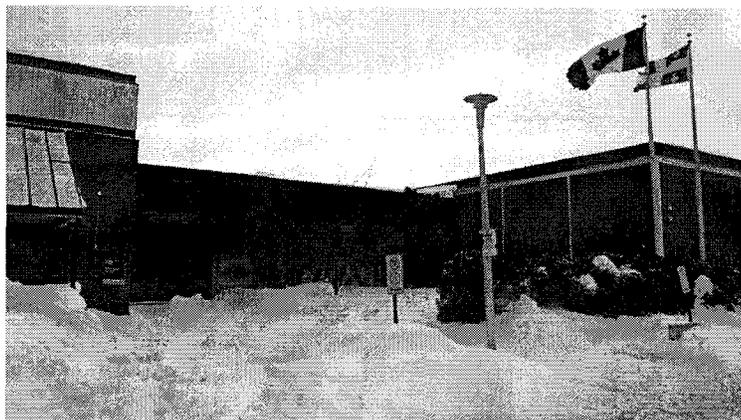
Photo: Archives

La Direction de la santé publique (DSP) signale diagnostics de COVID-19 ont été confirmés dans des écoles du Centre de services scolaires de la Beauce-Échemin.

Ainsi, il y deux cas à l'école Roy et Saint-Louis de La Guadeloupe et un cas à l'école Saints-Anges.

Pour ces cas, aucun retrait supplémentaire n'a été demandé par la santé publique.

Ventilation : des classes dépassent les normes de CO2 en Abitibi-Témiscamingue



La polyvalente Le Carrefour à Val-d'Or est ventilée mécaniquement. (archives) PHOTO : RADIO-CANADA / MARC-ANDRÉ LANDRY

Alexia Martel-Desjardins

Des tests préliminaires effectués dans certains établissements scolaires pour mesurer le taux de dioxyde de carbone ont produit des résultats qui dépassent parfois la norme gouvernementale de 1000 ppm.

Avant les Fêtes, la qualité de l'air a été mesurée dans quelques bâtiments de chaque centre de services scolaire en Abitibi-Témiscamingue. Dans certaines classes, le taux de dioxyde de carbone dépassait la norme de 1000 ppm lorsque les élèves étaient présents et que les fenêtres étaient fermées ou insuffisamment ouvertes.

Le constat des tests préliminaires

Au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, le directeur des services des ressources matérielles et du transport scolaire, Joël Fleury, affirme que ces résultats ne sont pas une surprise. C'est évident que dans une classe d'une vingtaine d'élèves, une mesure qui a été prise au milieu de la période démontre un taux de CO2 qui dépasse les normes si les fenêtres ne sont pas ouvertes, dit-il, ajoutant que les taux de dioxyde de carbone diminuent après que l'on a ouvert les fenêtres.

Le constat est semblable au Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois. « Les écoles ventilées mécaniquement respectent la norme de 1000 ppm. Pour ce qui est des écoles ventilées non mécaniquement, nous devons nous assurer de respecter la procédure d'ouverture des fenêtres, afin de respecter la norme du 1000 ppm », écrit-on par courriel.

Du côté de Rouyn-Noranda, la directrice des ressources matérielles, Édith-Martine Lapierre, déclare que les résultats sont généralement très bons.

On voit qu'on débute la journée avec un certain taux, ça augmente graduellement pendant la journée et à l'ouverture des fenêtres, ça redescend. Il y a seulement quelques cas isolés où il a fallu faire de petits correctifs, des fenêtres qui ouvraient mal parce qu'elles étaient gelées, il y avait de la glace, des choses comme ça, souligne-t-elle.

Au Centre de services scolaire Harricana, on communiquera dans les prochains jours les résultats ainsi que les mesures qui seront mises en place. Le centre de services scolaire du Lac-Abitibi n'a pas encore répondu à notre demande d'entrevue.

Comment assure-t-on une bonne ventilation?

Le taux de dioxyde de carbone n'est pas lié à la COVID-19. Le professeur au département de santé environnementale et de santé au travail de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, Maximilien Debia, explique que le taux de CO2 nous sert d'indicateur sur la circulation de l'air.

Lorsque l'on a présence de personnes, donc qui vont générer du CO2, si la pièce n'est pas bien ventilée, on va avoir accumulation de ce CO2. On a des niveaux seuils qui nous donnent une information sur le degré d'aération, de confinement de la pièce, et on est capable de dire s'il y a un apport d'air suffisant ou pas dans cette salle, décrit-il.

La ventilation permet donc de diluer la potentielle présence de bioaérosols (ou gouttelettes) infectieux dans une pièce. Selon M. Debia, la ventilation mécanique peut assurer un moins grand risque de contamination par l'air.

C'est sûr que l'idéal, c'est d'avoir des systèmes de ventilation mécaniques. Pourquoi? Parce qu'ils vont garantir un taux de changement d'air frais à l'heure, donc ils vont permettre d'amener de l'air extérieur et de diluer les contaminants avec de l'air frais, affirme-t-il.

Le gouvernement recommande de son côté d'ouvrir les portes et les fenêtres pour assurer une ventilation adéquate. Toutefois, M. Debia croit que l'on devrait installer des unités mobiles de filtration dans les classes où la ventilation naturelle ne suffit pas.

Dans les milieux où l'on a [le pire des cas], je dirais, ce sont des solutions qui sont proposées par plusieurs personnes. Je pense qu'il y a plusieurs scientifiques spécialisés dans les aérosols qui ont retenu cette solution pour aider à maîtriser le risque dans le contexte actuel, indique-t-il.

Une ventilation naturelle

L'architecte à la retraite Guy Leclerc pense que la ventilation naturelle, soit par les fenêtres, doit être priorisée.

Le problème avec la mécanique, c'est que c'est compliqué, ça coûte cher. En gros, un système de ventilation mécanique, c'est un paquet de conduits avec de gros moteurs, de gros humidificateurs, des

purificateurs. De la grosse *gear* [*mécanismes*]. Pourquoi? Pour remplacer de l'air intérieur par de l'air extérieur. Exactement ce que les fenêtres font, affirme-t-il.

En Abitibi-Témiscamingue, la majorité des écoles primaires ne sont pas dotées de systèmes de ventilation mécanique, donc on doit ouvrir les fenêtres pour faire circuler l'air. Certains bâtiments, comme des centres de formation professionnelle, ont quant à eux des systèmes de ventilation mécanique.

Québec annonce 10 M\$ pour la formation professionnelle et l'éducation aux adultes et des sorties culturelles... à l'école!

- Éric Beaupré



© Crédit photo Eric Beaupré. Tous droits réservés.

DRUMMONDVILLE. Alors que les élèves du primaire sont de retour en classe cette semaine, et à quelques jours du retour en classe des élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, annonce aujourd'hui de nouvelles mesures visant à renforcer la motivation et le soutien de nos élèves.

Le ministre de l'Éducation annonce notamment un soutien additionnel de 10 millions de dollars pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle, afin de faire en sorte que ces élèves et le personnel de ces centres disposent de tous les outils nécessaires pour poursuivre et réussir leur formation.

Nouvel investissement de 10 M\$ pour la formation professionnelle et l'éducation aux adultes

Ces nouvelles sommes pourront servir à répondre aux défis particuliers qu'apporte la pandémie dans les secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, ce qui permettra de bonifier les services et les programmes existants. Elles pourront donc être utilisées pour offrir du soutien additionnel aux élèves les plus affectés par le confinement et pour renforcer l'encadrement pédagogique, par exemple par l'embauche de tuteurs. Elles pourront aussi servir à bonifier l'offre de services complémentaires destinés aux élèves éprouvant des difficultés en embauchant des professionnels et des enseignants supplémentaires. Ces sommes permettront enfin de bonifier la

formation du personnel des centres de formation des adultes et des centres de formation professionnelle, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des nouvelles technologies.

Des sorties culturelles... à l'école!

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique et des consignes sanitaires auxquelles doivent se conformer les écoles et les organismes culturels, le ministre de l'Éducation annonce que la somme de 30,5 millions de dollars accordée aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de la mesure *Sorties scolaires en milieu culturel à l'école*, pourra servir, de manière exceptionnelle, à la tenue d'activités culturelles à l'école. Concrètement, cette souplesse supplémentaire accordée au réseau scolaire permettra notamment aux écoles d'organiser, de concert avec les organismes culturels, des spectacles, des activités ou des représentations en présentiel dans le respect des consignes sanitaires en vigueur, ou encore de manière virtuelle. Cet investissement permettra donc de préserver une importante facette de la mission de l'école québécoise, soit la transmission de la culture, tout en contribuant à maintenir la motivation des élèves.

« L'investissement supplémentaire que nous réalisons pour la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle constitue une reconnaissance des défis particuliers auxquels ces secteurs font face en raison de la pandémie et permettra à la fois de mieux outiller nos élèves et de mieux soutenir le personnel qui travaille sans relâche dans les centres. En cette année scolaire exceptionnelle, il est de notre devoir, plus que jamais, de tout faire pour garder nos élèves motivés et de leur fournir le soutien nécessaire pour favoriser leur réussite scolaire. Il est tout aussi important de nous assurer que la pandémie ne constitue pas un frein à la mission importante d'éveil à la culture de l'école québécoise. En permettant que le théâtre et le musée s'invitent à l'école, à défaut que nos élèves puissent s'y rendre directement, nous répondons à ces deux impératifs. » – **Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation**

« L'assouplissement pour la présentation de spectacles et la réalisation d'activités culturelles dans les écoles contribuera non seulement à la motivation des enfants et des adolescents en cette période trouble, mais représente aussi une formidable occasion pour nos artistes d'exercer leur art et pour les organismes qui accueillent normalement nos jeunes lors des sorties scolaires de continuer à leur offrir des expériences culturelles de qualité, en classe ou à distance. En plus de constituer un volet essentiel de l'éducation, la culture comporte de nombreux bienfaits, dont celui d'être une importante source de réconfort. Je me réjouis de l'ajout de ressources qui serviront à enrichir la formation des élèves, en dépit des contraintes imposées par la pandémie. » – **Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications**

AgrÉcoles

Mission : exporter le projet aux quatre coins du Québec

BORIS CHASSAGNE
INITIATIVE DE JOURNALISME LOCAL

Il arrive parfois que des projets improbables prennent racine dans la réalité. C'est le cas du projet en agroalimentaire AgrÉcoles, lancé en 2019 par l'école primaire Louis-de-France, qui a récemment remporté le grand prix de 100 000 \$ de la catégorie jeunesse des Projets coups de cœur de Desjardins.

L'idée naît en 2016 dans l'esprit de Maryse Côté, alors directrice de l'école Louis-de-France. Elle rêve de lancer un projet pilote en agroalimentaire. Elle convainc une collaboratrice de tenter l'aventure avec elle. « Je suis allée chercher une agente de développement pour m'aider », explique Maryse Côté. C'est là qu'entre en jeu Diane Boily qui lui dit : « C'est extraordinaire, j'ai déjà plein d'idées ». Elles y travaillent pendant deux ans. Et Eurêka !

Le MAPAQ est séduit par le projet qu'on lui soumet et lui accorde en 2019 une subvention sur trois ans de 649 000 \$. Oui, vous avez bien lu. « Le ministère a cru en nous et au projet », souligne Maryse Côté.

Pour gérer ce projet vitrine en agroalimentaire, Maryse Côté fonde AgrÉcoles, une ASBL à qui l'on confie la gestion des fonds recueillis et du programme l'Agroalimentaire s'invite à l'école. Le projet AgrÉcoles devient rapidement un véritable Laboratoire d'innovation où l'on étale tous les rudiments de l'agriculture urbaine, de la terre à l'assiette.

DE LA PÉDAGOGIE ET L'EXPÉRIENCE TERRAIN

Des modules pédagogiques agroalimentaires prêts à l'emploi sont rapidement développés et implantés à l'école par AgrÉcoles.

« L'agroalimentaire est alors intégré au cursus des jeunes, du niveau préscolaire, jusqu'à la 6^e année du primaire. Chaque année a son thème. En 4^e année, on parle épices, en 5^e, de céréales... », explique Julia Grenier, directrice d'AgrÉcoles.

Des formations sont dispensées à l'intérieur de la grille horaire régulière des 435 élèves de l'école, sans oublier l'expérience terrain. Vingt-trois bacs de culture de 4 pieds par 10 pieds sont déployés dans la cour de l'école. On met en place un programme de compostage et

de cuisine scolaire.

L'école réserve une chambre froide à la transformation et à la conservation des récoltes. Des maillages sont réalisés avec les producteurs locaux et les réseaux de paniers bio. Une serre extérieure chauffée est aussi construite, prête à accueillir les élèves de l'école dès la reprise des classes en 2021. Et ce n'est pas tout. L'école Louis-de-France pousse l'enveloppe encore plus loin et construit une toute nouvelle classe extérieure capable d'accueillir 65 élèves à la fois. Elle sera prête en mai 2021.

« C'est tellement incroyable l'impact qu'a ce projet sur les enfants. Ils s'amuse. C'est beau de voir aller les garçons au jardin. Ils ont de l'intérêt. Maintenant que les élèves ont planté la graine, qu'ils ont pris soin de leurs plants, ils l'ont planté dans les jardins extérieurs et fait la récolte, et qu'ils les cuisent, je vais vous dire, c'est un bel exercice de persévérance », affirme Maryse Côté.

Des camps de jour pourraient être intégrés au projet dès l'été prochain. « C'est tellement beau de voir les grands-parents, arriver au mois d'août, main dans la main avec leurs petits enfants pour venir voir les jardins » se réjouit M^{me} Côté, directrice de l'École Louis-de-France.

L'équipe d'AgrÉcoles est maintenant bien rodée. Grâce aux fonds octroyés par Desjardins, Julia Grenier travaille maintenant exporter le projet partout au Québec et embaucher des ressources pour l'aider en ce sens.

« Ils vont voir les métiers agroalimentaires, l'histoire et l'origine des aliments, la nature et l'environnement, la transformation et la production alimentaire. À la fin de leur cursus, les élèves auront été exposés à l'ensemble des thématiques. On peut vraiment créer un écosystème dans l'école. L'enfant est en immersion dans un monde empreint de valeurs de développement durable. On forme les citoyens de demain. Notre projet peut aussi toucher des entreprises privées qui ont elles aussi à cœur l'agriculture biologique et pérenne. », conclut-elle.



Les retards d'apprentissage de plus en plus nombreux chez les élèves

SUROÏT

Cheminement scolaire en mode virtuel, abolition des examens du ministère, des élèves qui présentent de grandes difficultés et qui malgré tout accèdent au niveau supérieur, tout semble mis en place pour faire la vie dure aux élèves.

La Covid-19 a eu des conséquences considérables pour plusieurs personnes. Des couples ont éclaté et des enfants ont vécu des changements importants autant au niveau personnel qu'au niveau académique. Ce qui parfois peut sembler anodin prend alors une tournure imprévue. Le simple fait de briser la routine d'un enfant peut avoir des conséquences. Pour Marilou Turbide, fondatrice du Centre Pluriel à Salaberry-de-Valleyfield, la présence en classe est importante pour le bon développement des enfants. Celle qui compte près de 20 ans d'expérience en éducation assure que plusieurs enfants ont subi un stress important en mars dernier. L'école à la maison a eu des conséquences importantes chez certains élèves. De plus, le milieu scolaire est parfois un milieu de protection pour l'enfant en difficulté.

« Le confinement en 2020 a eu des effets significatifs sur les élèves avec des difficultés d'apprentissage, explique Mme Turbide. Pour certains, cela a creusé un fossé important entre eux et le restant de la classe. Dès que nous avons eu l'autorisation de reprendre nos activités, les demandes de service ont été nombreuses au Centre Pluriel. »

En ce moment, plusieurs enfants ont une très faible

estime d'eux en raison de leurs difficultés d'apprentissage. Marilou Turbide n'hésite pas pour dire que cette triste réalité pourrait aller en empirant advenant que les écoles soient de nouveau fermées et que les enfants soient dans l'obligation de continuer leurs apprentissages de façon virtuelle.

« Pour donner un exemple, nous avons une fillette de 7 ans qui vient au Centre Pluriel. Malheureusement, elle n'a pas réussi à avoir les acquis nécessaires en première année, mais qui est tout de même en deuxième année. Elle s'aperçoit que ses amis réussissent, mais pas elle. C'est difficile sur l'estime d'un enfant. C'est difficile d'aimer l'école lorsqu'un élève vit que des échecs. »

L'école, ça ne se passe pas à la maison

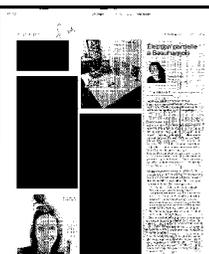
L'école de façon virtuelle n'est pas une option pour Mme Turbide. Selon l'ancienne enseignante en adaptation scolaire, un nombre important d'enfants présentent des difficultés d'apprentissage et ceux-ci doivent recevoir l'aide-académique nécessaire. Cependant, une réalité demeure présente. Les places sont restreintes dans les groupes adaptés.

« Malheureusement, ce n'est pas tous les enfants qui seront capables de récupérer les retards académiques, précise Mme Turbide. Les enseignants se donnent corps et âme, mais il faut comprendre que les ressources sont limitées. Il y a des listes d'attente dans les centres de services scolaires. Pour qu'un enfant soit accepté, il doit passer par un comité de sélection. Je suis réellement inquiète. »

Marilou Turbide confirme que les demandes sont nombreuses au Centre Pluriel. Or, en raison des mesures sanitaires, les places sont limitées. Fait étonnant, il n'est pas rare de constater la présence de plus de 20 élèves dans une classe. Mais, le Centre Pluriel n'a pas cette possibilité.

« En raison des consignes sanitaires, nous ne pouvons pas avoir plus d'un enfant à la fois dans le local, dit Marilou Turbide. Ce sont réellement des cours privés. Ce n'est pas une situation idéale pour une jeune entreprise comme le Centre Pluriel, mais nous sommes là pour les enfants. »

La mission du Centre Pluriel est de soutenir les enfants/ados et leur famille dans tous les défis qu'ils traversent. S.S.



La CCIVS réagit aux nouvelles mesures sanitaires

Mathis Denis

Journaliste

mdenis@viva-media.ca

VAUDREUIL-SOULANGES

Le directeur général de la Chambre de commerce et d'Industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS), Mathieu Miljours, a commenté les annonces du gouvernement sur l'imposition de nouvelles mesures sanitaires.

Après avoir fait le tour de son conseil exécutif et des membres de la chambre, le directeur général peut affirmer que les mesures sont accueillies assez favorablement. « Nos membres sont ravis que la cueillette à la porte des magasins soit maintenant acceptée, explique M. Miljours. Nous sommes aussi heureux que les industries manufacturières et la construction puissent reprendre leurs activités. Ils pourront recommencer à remplir leur carnet de commandes. »

Cette reprise du secteur industriel, manufacturier et de la construction était une demande faite par la CCIVS depuis un petit moment. Le DG est content que le gouvernement ait pris la bonne décision.

Couvre-feu

Le couvre-feu a choqué l'imaginaire collectif, selon le directeur général de la chambre. Cependant, il n'a pas eu d'écho de ses membres ni de son conseil exécutif sur un potentiel impact majeur sur les commerces.

« Les petits commerces non essentiels sont déjà fermés depuis le temps des Fêtes, confie M. Miljours. Il y a les épiceries et les dépanneurs qui sont affectés, mais je n'ai pas entendu de commentaire de leur part pour le moment. »

Un plan de relance est demandé

Bien que les mesures soient acceptées par la CCIVS, car elle est solidaire dans la lutte à la Covid-19, elle attend plus des gouvernements. En effet, la chambre veut un plan clair et précis sur la relance économique du Québec.

« Quels sont les paramètres du plan de relance du gouvernement, se questionne Mathieu Miljours? Les petits et les grands commerces attendent avec impatience un plan pour les rassurer. En ce moment, nous sommes tous dans le néant et ce n'est pas bon pour le moral et la vitalité des entreprises de Vaudreuil-Soulanges. »

Le soutien continue

Malgré les nouvelles mesures, le directeur général assure que la CCIVS est là pour soutenir ses membres. Elle continuera son travail de représentation auprès des entreprises de la région. Il affirme aussi que la chambre reste disponible pour répondre aux questions que les entrepreneurs pourraient avoir.

« Nous serons présents tout au long de cette pandémie pour notre région, lance M. Miljours. Nous allons continuer notre pression sur le gouvernement pour avoir un plan de relance économique rapidement. Finalement, nous serons là pour accompagner les entreprises qui peuvent être perdues sans les mesures annoncées. »



COVID-19

Retour en classe

François Legault a annoncé la semaine dernière que les établissements scolaires reprendraient du service. Les enfants du préscolaire et du primaire sont de retour depuis lundi, alors que les jeunes du secondaire reviendront en classe le 18 janvier.

un texte de Frank Jr Rodi
frodi@versants.com

Pour le directeur de l'école De Montarville, Robert d'Aquila, ce retour prévu pour le 11 janvier au primaire est une bonne chose. Il ne croit pas que c'est un retour précipité. « Personnellement, ça ne change rien. Mais pour l'équipe école, je sais que c'est un soulagement d'être en présentiel avec les élèves. Les enfants veulent revenir, ont envie de revenir. Ça va soulager autant les parents que les professeurs », dit-il en entrevue avec *Les Versants*. Vendredi dernier, Robert d'Aquila nous confiait que seulement 2 jeunes, sur 610 inscriptions à l'école De Montarville, ne seraient pas là lundi matin. « Les parents nous ont signalé que c'était trop tôt pour un retour. »

Le directeur de l'école de Saint-Bruno insiste pour dire que la décision du gouvernement du Québec de ne pas fermer davantage les établissements scolaires est appréciée. « Tous, presque, saluent cette décision. L'enseignement à distance, c'est noble, mais pour les enfants vulnérables et les petits, c'est difficile. Il est temps qu'ils reviennent dans des conditions optimales », confie Robert d'Aquila.

Rappelons qu'avant la tenue du point de presse de François Legault, l'Association des pédiatres du Québec implorait le premier ministre de rouvrir

les écoles le 11 janvier pour le bien-être des enfants. Un groupe de plus de 100 médecins de différentes spécialités appuyait aussi cette demande. Dans une lettre ouverte publiée mercredi dernier, les docteurs signataires estiment que « garder les écoles ouvertes, peu importe la situation épidémiologique, semble éthiquement et scientifiquement la meilleure décision ».

L'enseignante de maternelle Nathalie Goyer ne cache pas sa joie à propos de son retour à l'école auprès des jeunes. « Comme mes petits élèves, je suis vraiment heureuse de retourner à l'école! J'ai hâte de les revoir et je crois qu'eux aussi! Un élève de ma classe, qui a écouté la conférence de presse de M. Legault, a dit : « J'ai sauté de joie quand j'ai appris qu'on revenait à l'école! » « Ça m'a fait chaud au cœur et je n'en ai que davantage le goût d'y retourner! », répond la Montarvilleoise.

La professeure applaudit aussi ce retour en classe. « Je crois que pour les enfants d'âge préscolaire, la routine est importante dans leur vie afin de leur offrir des repères. La maternelle est une microsociété et les élèves apprennent à vivre une vie normale avec de nouvelles normes sanitaires. »

Néanmoins, elle appréhende le port du masque et de la visière dans son local.

L'enseignante de 6^e année Marie-Claude Lajeunesse se dit aussi heureuse de ce retour. « Ma place est auprès de tous ces enfants qui ont besoin de moi. J'ai besoin d'eux aussi! Le contact humain est important et la santé mentale de plusieurs en a déjà pris un coup..., témoigne-t-elle. Vivement le retour à la normale! »

C'est aussi ce que pense Dorothée Pâris, maman de deux garçons, qui a répondu à notre question. « Je suis plus que ravie [qu'ils] puissent revenir à l'école, ne serait-ce que pour leur santé mentale. Ils ont besoin de voir leurs amis, d'être stimulés et de socialiser avec d'autres enfants et d'autres adultes que nous. L'école, c'est tout ce qui leur reste pour continuer un semblant de vie normale. »

LE PORT DU COUVRE-VISAGE

Dorénavant, les élèves de 5^e et 6^e année doivent porter le couvre-visage, même en classe. Quant aux écoliers de 1^e à la 4^e année, ils doivent arborer le masque dans les aires communes, comme le transport scolaire, les corridors et le gymnase. Pour les jeunes de niveau secondaire, le masque de procédures sera désormais obligatoire. Deux masques de procédure par jour leur seront fournis.

UN MOT SUR LE DÉLAI DU BULLETIN

Par ailleurs, il avait été annoncé qu'il n'y aurait que deux étapes cette année, donc deux bulletins. Le premier devait être remis au plus tard le 22 janvier. Un délai a été accordé et le corps professoral aura jusqu'au 5 février pour le décerner. « Ce délai permettra de porter un meilleur jugement sur le développement de l'enfant, croit Nathalie Goyer. Nous avons connu nos élèves de septembre à décembre, mais voilà que plus de trois



semaines se sont passées sans connaître leur niveau d'évolution. »

Mais pour Marie-Claude Lajeunesse, ce délai n'est pas nécessaire. « À ce stade-ci de l'année, nous connaissons bien les forces et les faiblesses de nos élèves. Nous sommes amplement capables de porter un jugement. »

L'école secondaire du Mont-Bruno n'a pas retourné l'appel du journal.

**Plus d'informations sur notre site
www.versants.com.**

Éducation

Actualisation des mesures dans le réseau scolaire

Le ministre de l'Éducation et député de Chambly, Jean-François Roberge, a annoncé les nouvelles mesures en lien avec cette rentrée scolaire suivant la période des Fêtes.

un texte de Jean-Christophe Noël
redaction@versants.com

Le ministre de l'Éducation et député de Chambly, Jean-François Roberge, a annoncé les nouvelles mesures en lien avec cette rentrée scolaire suivant la période des Fêtes.

Comme annoncé par François Legault, le retour à l'école s'effectuera le 11 janvier pour les élèves du préscolaire et du primaire. Les élèves du secondaire, de la formation générale aux adultes (FGA) et de la formation professionnelle (FP) emboîteront le pas le 18 janvier.

Ces mesures additionnelles, valides jusqu'à la fin du mois de juin, s'inscrivent dans une approche se voulant « pédagogique, sanitaire et soucieuse de la santé mentale », mentionne Jean-François Roberge. L'objectif principal étant de réduire la pression sur le réseau scolaire, sur les parents et sur les élèves.

La première mesure décrite est la mise en place, d'ici la fin du mois de janvier, de formules de tutorat qui aideront les élèves éprouvant des difficultés, qui ont des retards scolaires. Le programme sera lancé via la plateforme *Répondez présent*. Cette plateforme de recrutement permettra de lancer un appel au

personnel volontaire issu des centres de services scolaires, aux retraités de l'enseignement ainsi qu'aux étudiants se préparant à une carrière dans le monde de l'éducation. Ceux-ci deviendront des tuteurs pour accompagner des élèves ciblés par les enseignants.

Le second ajout est la création de forums de discussion pédagogiques en ligne qui seront offerts pour aider les élèves ayant besoin de soutien à l'extérieur des heures de classe et au-delà des programmes de tutorat. Aussi, une application mobile sera déployée pour que les élèves aient accès à des ressources, à des témoignages, à des vidéos et du clavardage « pour briser l'isolement en cette période stressante », justifie le ministre de l'Éducation.

Le journal s'est entretenu avec le président du Syndicat de Champlain, Éric Gingras, qui émet toutefois des doutes quant à l'utilité concrète des outils mentionnés, et les possibilités réelles de recruter des tuteurs externes. « On l'a vu dans le passé, peu de retraités sont revenus en début d'année pour prêter main-forte aux écoles. Les gens sont déjà épuisés, alors penser qu'ils pourront faire du tutorat en plus de leurs tâches me semble superflu. »

11 janvier
C'est la date maintenue par le ministre de l'Éducation pour la rentrée scolaire d'après les Fêtes pour les écoles primaires du Québec.

Depuis cette semaine, tous les élèves du réseau scolaire public ont accès à un outil technologique (tablette ou ordinateur), au primaire et au secondaire, au besoin.

Dorénavant, les élèves de 5^e et 6^e année devront porter le masque, même en classe. Quant aux élèves de 1^e à la 4^e année, ils devront arborer le masque dans les aires communes. Pour les élèves de niveau secondaire, de la FGA et de la FP, le masque de procédures sera désormais obligatoire. Deux masques de procédure par jour seront fournis par élève.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES



Il avait été annoncé qu'il n'y aurait que deux étapes cette année, donc deux bulletins. Le premier bulletin devait être remis au plus tard le 22 janvier. Un délai a été accordé et le corps professoral aura jusqu'au 5 février pour remettre ledit bulletin. La pondération des bulletins varie également. Ainsi, la valeur du premier bulletin se voit diminuée et, conséquemment, la valeur du second bulletin se voit augmentée.

Dans un souci d'allègement, Jean-François Roberge a par la suite annoncé l'annulation de la passation d'épreuves ministérielles, en cette année exceptionnelle. Des documents seront rendus accessibles pour cibler et regrouper les incontournables, le savoir essentiel pour que les élèves réussissent leur année scolaire et démarrent l'année subséquente du bon pied.

QUALITÉ DE L'AIR

La ventilation dans les écoles a été le point central de nombreuses discussions. Jean-François Roberge a fait le point sur le sujet. Des tests ont été réalisés pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 écoles pour 1369 classes, en milieux urbain et rural, incluant des écoles construites avant et après 1984, où les normes diffèrent. Dans le réseau scolaire, un taux ne dépassant pas 1000 parties par million (ppm) est toléré. L'échantillonnage des tests indique un taux moyen de 804 ppm, soit 20 % de mieux que la limite. Toutefois, parmi ces résultats, 3 % de ces locaux testés ont échoué l'épreuve et présentent des problèmes. Jean-François Roberge mentionne que « toutes les écoles seront testées pour évaluer le taux de CO₂. Donc, la qualité

effective de la ventilation ».

Le Syndicat de Champlain salue le fait que plusieurs demandes des enseignants aient été entendues, telles que la priorisation des savoirs essentiels, l'annulation des épreuves ministérielles et le report des bulletins. Toutefois, son président déplore le manque de propositions concrètes amenées en matière de qualité de l'air, alors que « c'est sur la ventilation des écoles du Québec que repose l'anxiété générée par la rentrée ».

Un article suivra relativement aux recommandations émises par la santé publique en ce sens.

En collaboration avec Chloé-Anne Touma.

Communiqué (s)

Les Journées de la persévérance scolaire offrent aux jeunes du Québec un moment en compagnie de Laurent Duvernay-Tardif

NEWS PROVIDED BY

Journées de la persévérance scolaire (JPS) →

Jan 19, 2021, 06:00 ET

Plus de 10 000 classes sont invitées à cet évènement virtuel unique pour parler de persévérance scolaire.

MONTRÉAL, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Les Journées de la persévérance scolaire, qui auront lieu cette année du 15 au 19 février, ont le plaisir d'offrir **un moment avec Laurent Duvernay-Tardif aux élèves du troisième cycle du primaire et du secondaire du Québec lors d'un évènement virtuel le mercredi 17 février 2021 à 13 h**. Plus de 35 000 élèves issus de plus de 10 000 classes différentes sont invités à ce rassemblement exceptionnel. Lors de l'évènement, certains élèves pourront même poser leurs questions à Laurent, porte-parole des JPS pour une troisième année consécutive. Des invités-surprises se joindront aussi à la fête pour offrir un moment unique d'inspiration et d'encouragement.

« Le bien-être des jeunes m'importe beaucoup, c'est pourquoi je suis porte-parole des Journées de la persévérance scolaire depuis maintenant trois ans », indique Laurent. « En cette année difficile, où les jeunes ont perdu beaucoup de repères, je suis heureux de leur offrir une occasion de se rassembler. Je veux leur montrer que nous sommes avec eux et que tous ensemble, nous allons réussir à traverser cette période difficile! J'ai bien hâte de recevoir leurs questions et de prendre le temps d'y répondre avec mes invités! » s'exclame-t-il.

Une dizaine de questions seront répondues par Laurent lors du rassemblement qui sera entièrement virtuel et rendu accessible via une plateforme web. Les enseignants sont invités à soumettre une question composée avec les élèves de leur classe en remplissant un formulaire disponible sur le site web des JPS. Celles dont la question aura été retenue identifieront un jeune qui pourra la poser en direct à Laurent, lors de l'évènement.

Une campagne sous le thème d'*Un moment. Pour eux.*

La campagne de cette année invite les gens à prendre un moment pour souligner et reconnaître la résilience, la diversité des sources de motivation, la capacité d'adaptation et tous les efforts que les jeunes ont faits et continuent de faire durant cette année scolaire bien particulière.

« C'est une période particulière pour tous les jeunes du Québec. Avec tous les changements qu'ils ont subis depuis mars dernier, leur niveau de motivation est très préoccupant, notamment chez les élèves et étudiants plus âgés », mentionne Audrey McKinnon, directrice de campagne des Journées de la persévérance scolaire. « Cette année, nous désirons profiter des JPS pour prendre un moment collectif et individuel pour s'intéresser à leur parcours, les encourager et les rassurer de notre soutien. Partageons-leur notre fierté et rappelons-leur qu'ils ont toutes les raisons du monde d'être fiers d'eux. Notre objectif est de leur insuffler une dose de motivation qui les mènera jusqu'à la fin de l'année scolaire et l'évènement avec Laurent, moment-phare de la campagne, nous aidera certainement à y parvenir! » indique-t-elle.

« Cette année a été éprouvante à bien des égards pour tous, incluant nos jeunes », mentionne Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation. « Cette année, plus que jamais, les Journées de la persévérance scolaire sont une occasion importante de prendre un temps d'arrêt, tous ensemble, afin d'exprimer aux jeunes toute notre fierté et les encourager à continuer leurs efforts et à ne pas lâcher. À vous, élèves du Québec, j'aimerais donc vous dire à quel point je suis fier de vous, de votre détermination et de votre grande capacité d'adaptation en cette année particulière. Tout le Québec est derrière vous - on continue! » conclut-il.

À propos des Journées de la persévérance scolaire

Pour une 3^e année consécutive, Laurent Duvernay-Tardif est le porte-parole des JPS. Célébrées chaque année au Québec durant la 3^e semaine du mois de février et portées par les Instances régionales de concertation (IRC), ces journées sont l'occasion de tous nous rappeler que parfois

un simple geste d'encouragement à persévérer peut avoir un impact positif très important. Elles visent également à rappeler aux élèves, aux parents, au personnel du réseau scolaire, aux employeurs et à l'ensemble des acteurs nationaux et régionaux qu'ils sont tous indispensables et ont un rôle à jouer dans la persévérance scolaire des jeunes. Tous les détails se trouvent sur le site Internet : <https://www.journeesperseverancescolaire.com/porte-parole>

À propos du Réseau québécois pour la réussite éducative

Le Réseau québécois pour la réussite éducative est le fruit de la volonté de ses membres de travailler de façon concertée et collective et de développer un réseau efficient qui répond à leurs besoins. Riches d'un savoir-faire, d'une expertise reconnue et d'une capacité indéniable à mobiliser les forces vives d'un milieu en faveur de la persévérance scolaire et de la réussite éducative, les IRC agissent collectivement au sein d'un espace interrégional depuis 2005.

SOURCE Journées de la persévérance scolaire (JPS)

For further information: Mylène Demers, CASACOM, 514-261-5840, mdemers@casacom.ca

Related Links

<https://reussiteeducative.quebec/>



RÉCUPÉRATION DES MASQUES JETABLES DANS LES ÉCOLES

Le FCQGED demande que le remboursement soit lié à leur recyclage au Québec

20 janvier 2021

Le ministre de l'Éducation du Québec, Monsieur Jean- François Roberge, vient d'annoncer que le gouvernement remboursera aux écoles secondaires de la province les coûts de récupération des masques de procédures en vue de leur recyclage ou de leur valorisation. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) demande que cette aide soit assujettie à l'obligation de démontrer que les masques seront effectivement recyclés au Québec en respectant la hiérarchie des 3RV-E (Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination).

« Actuellement, la majorité des compagnies qui offrent la récupération des masques jetables dans les écoles, les envoient à l'extérieur de la province se faire incinérer, alors qu'il est possible de recycler les principales composantes d'un masque ici même, au Québec, précise Denis Blaquière, président de l'organisme. « Voici une occasion idéale de développer une économie verte et bleue », poursuit-il.

Ce sont près de 100 millions de masques jetables qui seront livrés dans les écoles du Québec d'ici la fin de la session et le coût de leur récupération serait de l'ordre 30 à 35 millions de dollars.

Le FCQGED considère également que la mesure annoncée ne doit pas empêcher la production et l'homologation d'un masque de procédure réutilisable, car les Québécois et Québécoises en auront encore certainement pendant des mois, sinon des années, à se couvrir le visage afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Pour plus d'information



Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

4200, rue Adam
Montréal Québec
Canada H1V 1S9
🌐 www.fcqged.org

De la même organisation:

1 Communiqués

